



VÄLISMINISTEERIUM

**Exposé des éléments concernant la candidature de l'Estonie  
au statut de membre observateur  
de l'Organisation internationale de la francophonie**

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	3
1.1. Histoire récente de la République d'Estonie ; restauration de l'indépendance .....	3
1.2. Principes et objectifs de la politique étrangère estonienne .....	5
1.3. Objectifs de la candidature de l'Estonie au statut de membre observateur de l'OIF.....	5
2. La politique étrangère de l'Estonie.....	7
2.1. L'Estonie dans l'Union européenne.....	7
2.2. Activité au sein d'organisations multilatérales .....	8
2.3. Politique de sécurité.....	12
2.4. Aide au développement et aide humanitaire.....	14
3. Les relations de l'Estonie avec les États membres de l'OIF.....	16
3.1. Europe et Amérique du Nord.....	16
3.2. États membres de l'OIF en Afrique et au Proche-Orient.....	23
3.3. Relations avec les pays d'Asie.....	24
4. Poursuite des objectifs de la Francophonie dans le secteur éducatif .....	25
4.1. Statistiques générales sur l'enseignement des langues à l'école .....	25
4.2. L'apprentissage du français dans l'enseignement général ou adapté .....	27
4.3. Les langues étrangères dans l'enseignement non formel et dans les cours pour les fonctionnaires.....	28
4.4. Enseignement des langues étrangères dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles supérieures appliquées.....	29
4.5. Coopération éducative avec les États de la Francophonie .....	30
4.6. Mobilité étudiante et échanges avec les États de la Francophonie .....	32
4.7. Coopération de recherche avec les États de la Francophonie .....	32
5. Poursuite des objectifs de la Francophonie dans le domaine de la culture.....	33
5.1. Promotion de la diversité culturelle .....	34
5.2. Contrats de coopération .....	34
5.3. Littérature.....	35
5.4. Collaboration artistique et muséographique .....	38
5.5. Musique.....	39
5.6. Coopération dans le domaine cinématographique .....	40
5.7. Associations estoniennes consacrées à la langue et à la culture françaises .....	41
5.8. Diffusion des médias français en Estonie .....	44
5.9. Dispositif légal relatif à la liberté de la presse et de l'audiovisuel .....	44
6. Annexes.....	45
6.1. Statistiques sur la mobilité étudiante .....	45
6.2. Coopération entre les universités d'Estonie et les pays de la Francophonie .....	48

## 1. Introduction

### Quelques données factuelles sur l'Estonie

**Nom officiel** : Eesti Vabariik, République d'Estonie.

**Forme abrégée** : Estonie.

**Capitale** : Tallinn.

**Superficie** : 45 227 km<sup>2</sup>.

**Population** : 1.363.000 habitants.

**Région du monde** : Europe de l'Est.

**PIB à prix courants** (en milliards d'EUR) : 13,7.

**PIB par habitant à prix courants** (en EUR) : 10.243.

**Membre de l'OTAN** depuis 29 mars 2004.

**Membre de l'Union européenne** depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004

**Fête nationale** : Le Jour de l'Indépendance est le 24 février. Il s'agit de la date anniversaire de la proclamation de la souveraineté estonienne de 1918.

### 1.1. Histoire récente de la République d'Estonie ; restauration de l'indépendance

La République d'Estonie indépendante fut proclamée le 24 février 1918. Avant cette date, diverses puissances étrangères se livrèrent, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, à une lutte d'influence sur les côtes de la mer Baltique. L'Estonie fut ainsi gouvernée par le Danemark, l'ordre des chevaliers teutoniques, la Pologne, la Russie et la Suède. Un moment important dans la période précédant l'indépendance fut le « Réveil national », au XIX<sup>e</sup> siècle, qui s'appuyait sur les idéaux des Lumières et de la Révolution française, ainsi que sur les idées du romantisme et du nationalisme. Ce mouvement de réveil a existé sous des formes similaires chez d'autres petits peuples d'Europe (Lettons, Finlandais, Tchèques, etc.) à qui manquait, dans leur histoire récente, l'expérience d'un État autonome. La force motrice de l'époque du Réveil fut l'élite nationale qui émergeait alors, composée d'intellectuels, de fonctionnaires, de marchands, d'artisans et d'ecclésiastiques. Leur but était de fonder leur propre société nationale et de façonner une identité nationale qui se distinguât des influences russe et allemande. L'événement marquant dans cette période du Réveil fut la première Fête du chant, en 1869.

Le groupe Jeune-Estonie, actif au début du XX<sup>e</sup> siècle, joua un rôle essentiel dans la formation d'une culture nationale. Ce groupement d'écrivains et d'intellectuels mettait l'accent, au moyen de l'union entre les éléments nationaux et européens, sur l'objectif de la construction d'une identité culturelle estonienne. Dans ce but, on recherchait et on cultivait

les contacts avec l'Europe occidentale, aussi bien dans les espaces culturels romans qu'anglo-saxon ou scandinave.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle s'était développée en Estonie une solide culture politique, qui permit d'entreprendre rapidement et de façon méthodique la fondation d'un État indépendant lorsque, à la faveur de l'effondrement de l'Empire russe, la possibilité s'en présenta. La proclamation de l'indépendance, le 24 février 1918, fut suivie d'une occupation allemande, puis de la guerre de Libération contre la Russie soviétique, guerre à laquelle mit un terme le traité de paix de Tartu, le 2 février 1920.

La période d'indépendance 1918-1940 fut l'occasion d'un développement spectaculaire de la vie politique, économique et culturelle en Estonie. Libérée des entraves des influences étrangères, la langue estonienne devint, à son niveau supérieur, une langue de science et de culture. L'économie demeura certes en retard par rapport à celle des pays d'Europe les plus avancés, mais le niveau de vie rattrapa la moyenne européenne. L'objectif principal de la politique étrangère estonienne était la sécurité, et dans ce but, l'Estonie chercha à nouer de bonnes relations avec tous les États. Au regard de l'expérience de la guerre de Libération, les autorités estoniennes considéraient comme essentielle l'intégration au groupe des États occidentaux. L'Estonie entra, en 1921, à la Société des Nations, et elle adhéra aux conventions et aux traités visant à garantir la sécurité en Europe. Malheureusement, dans les années 30, la situation internationale n'était pas favorable aux petits États européens. L'Estonie ne parvint pas à enrayer à la bataille d'influence que se livraient les deux puissances qu'étaient l'Union soviétique et l'Allemagne, ce qui la conduisit à la perte de son indépendance. Elle fut occupée en 1940 et incorporée de force à l'Union soviétique, à laquelle elle appartint jusqu'en 1991 (exception faite de la période de l'occupation allemande pendant la deuxième guerre mondiale).

Les Estoniens ne se sont jamais résignés à se mouler dans les contraintes du système soviétique, et à la faveur des conditions politiques moins contraignantes de la fin des années 1980, ils ont entamé des actions visant à rétablir leur indépendance et leur autonomie. Le rétablissement de la République d'Estonie a eu lieu le 20 août 1991. Après cette date, des réformes radicales visant à fonder une économie de marché et à affermir un système politique démocratique ont été lancées. L'Estonie s'est fixé pour but d'être active au plan international et a adhéré aux principales organisations internationales, dont l'ONU. L'un des principaux objectifs a été le retour au sein de l'Europe, via les principales institutions euro-atlantiques, ce qui s'est traduit par l'adhésion de l'Estonie à l'OTAN et à l'Union européenne en 2004.

## **1.2. Principes et objectifs de la politique étrangère estonienne**

Les objectifs de la politique étrangère estonienne sont la promotion de la sécurité et du bien-être et le renforcement des valeurs démocratiques. L'Estonie poursuit ces objectifs grâce à sa participation active dans les organisations internationales et à ses relations internationales.

Étant donné que la sécurité de l'Estonie est une composante de la sécurité internationale, nous favorisons, dans les relations internationales, les approches et les solutions ayant des retombées positives pour toutes les parties. L'Estonie participe activement à la prévention et au règlement des crises internationales, ainsi qu'aux opérations internationales en temps de crise. Nous estimons essentielles la prise en compte des forces de la mondialisation dans la politique de sécurité et la prévention des nouveaux risques (terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, cyber attaques, etc.).

L'Estonie est favorable au développement d'un système économique juste, libre et transparent, à la suppression des barrières commerciales et au renoncement au protectionnisme. Une place essentielle est réservée à la promotion des valeurs démocratiques (droits de l'homme, État de droit, développement). C'est la raison pour laquelle l'Estonie est favorable au développement de normes juridiques internationales défendant les principes de la démocratie et de l'État de droit et protégeant les droits de l'homme, ainsi qu'à la défense et au renforcement de la liberté de la presse. Une place essentielle revient, dans la politique étrangère estonienne, à l'aide au développement et à l'aide humanitaire.

## **1.3. Objectifs de la candidature de l'Estonie au statut de membre observateur de l'OIF**

En tant que petit État, l'Estonie tient pour essentielles une intégration internationale aussi étroite que possible et une action résolue pour mettre en œuvre et promouvoir les valeurs fondatrices de sa politique étrangère.

Les relations internationales de l'Estonie se sont développées de façon continue pendant les deux décennies qui ont suivi son retour à l'indépendance. L'accès au statut de membre observateur de l'Organisation internationale de la francophonie serait un prolongement logique de ce développement et ouvrirait à l'Estonie de nouvelles possibilités, essentielles à la coopération internationale. Le statut de membre observateur de l'OIF donnerait à l'Estonie une possibilité intéressante pour un dialogue plus intense avec le monde francophone, des échanges d'expériences et d'actions concrètes en vue d'objectifs communs. Forte de ce statut, l'Estonie pourrait se rapprocher d'États avec lesquels elle n'a eu jusqu'ici que des liens assez lâches, tout en apportant une nouvelle dimension à ses relations avec des États auxquels la liaient déjà des partenariats plus substantiels.

L'Estonie possède une expérience récente concernant la construction d'une société démocratique et libre. Les organisations internationales l'ont placée aux premiers rangs des enquêtes reflétant le développement des libertés sociales, de la liberté des médias, de la liberté économique et de la lutte contre la corruption. L'emploi des technologies de l'information les plus modernes est au cœur du développement de l'Estonie, pour garantir notamment la transparence du mode de gouvernement et le meilleur accès possible de la sphère publique aux processus politiques de décision, par exemple sous la forme innovante du vote électronique.

L'Estonie est un contributeur actif à la sécurité et à la stabilité internationales. Elle a participé à diverses opérations internationales de gestion de crise. Elle est également active dans le domaine de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, tout en mettant l'accent sur une utilisation efficace de cette aide et sur la qualité de la coordination internationale. L'Estonie est prête à partager, dans le cadre de la coopération au sein de l'OIF, l'expérience qu'elle a acquise dans ces domaines.

Par ailleurs, l'Estonie souhaite, en accédant au statut de membre observateur de l'OIF, donner une nouvelle impulsion à ses échanges culturels et à sa coopération scientifique avec les États de la Francophonie, ainsi qu'à l'apprentissage de la langue. L'intérêt pour la culture d'expression française est traditionnellement vif en Estonie, que ce soit avec l'adoption rapide de tendances culturelles nouvelles et dynamiques ou par le goût constant du public pour les classiques de la littérature et de l'art français. Le statut de membre observateur de l'OIF aiderait à trouver des voies nouvelles pour développer et mettre à profit cet intérêt. Par ailleurs, la nécessité pour l'Estonie de développer la connaissance de la langue française à un bon niveau ne fait que croître, surtout depuis son adhésion à l'Union européenne. Grâce au soutien de l'OIF, plus de 4.000 fonctionnaires estoniens ont pu apprendre le français. Nous considérons également comme essentiel le mouvement inverse, c'est-à-dire une meilleure connaissance de la culture estonienne dans les États francophones.

Enfin, nous voyons dans le statut de membre observateur de l'OIF la possibilité de développer des liens commerciaux profitables avec les États francophones.

## **2. La politique étrangère de l'Estonie**

### **2.1. L'Estonie dans l'Union européenne**

Depuis le printemps 2004 et son adhésion à l'Union européenne, l'Estonie a donné d'elle-même l'image d'un partenaire actif et constructif, et elle entend conserver cette attitude dans la poursuite de l'intégration européenne. L'adhésion à l'Union européenne a élargi de façon essentielle le champ d'action de l'Estonie, tant en politique étrangère qu'en ce qui concerne l'activité économique, c'est pourquoi nous souhaitons une Union européenne forte et active, dotée d'un réel poids politique et concurrentielle sur le plan international.

Les objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne sont le renforcement de la sécurité, le maintien de la paix, le développement de la coopération internationale et de la démocratie, la contribution à la prévention et au dénouement des crises. La capacité de l'Union européenne à combattre les facteurs de risque dans l'arène internationale s'est accrue ces dernières années, et son action est devenue notablement plus efficace. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne doit renforcer encore l'efficacité de la politique commune de sécurité et de défense.

L'Estonie s'est fixée pour objectif de contribuer activement à la diffusion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, ainsi qu'au maintien de la stabilité économique. Il est de son intérêt que l'Union européenne joue un rôle actif dans le voisinage immédiat de l'Union ; elle soutient le renforcement de la politique européenne de voisinage et participe au développement des outils adéquats. Elle a soutenu le renforcement du Partenariat méditerranéen, qui aide à intensifier les relations avec les États voisins de l'Europe sur le pourtour de la Méditerranée et augmente la stabilité dans la région. De la même façon, l'Estonie soutient le Partenariat oriental afin d'intensifier les relations avec les États situés à l'est de l'Union et d'aider les réformes essentielles entreprises dans ces États. L'échange et l'analyse des expériences recueillies dans le cadre de la coopération régionale avec les États du pourtour méditerranéen et ceux du voisinage oriental de l'Union européenne sont essentiels. L'Estonie s'est également impliquée dans la stabilisation des Balkans Occidentaux, et elle soutient les processus d'intégration euro-atlantiques engagés dans cette région.

L'Estonie juge essentiel le rôle de la PDSC de l'Union européenne pour garantir la stabilité et la sécurité à travers sa participation aux efforts visant à soutenir le processus de paix au Proche-Orient ou la résolution des crises en Afrique. Elle est également partisane du dialogue avec des interlocuteurs aussi importants que la Russie, la Chine et l'Inde. Son adhésion à l'Union européenne a stimulé l'activité diplomatique de l'Estonie en direction de l'Asie ; à la mesure de nos moyens, nous participons au dialogue qui se tient au sein de la réunion Europe-Asie (ASEM). L'Estonie accorde à la coopération transatlantique une importance toute particulière.

Parmi les thèmes liés à la mondialisation, l'Estonie prête une grande attention aux questions climatiques. Elle est partisane de la conclusion d'un accord ambitieux par tous les pays de la planète, visant à ralentir le changement climatique et à atténuer le réchauffement mondial et ses effets négatifs. L'Estonie forme le vœu que l'Union européenne joue un rôle important

dans les négociations sur le climat et elle souhaite être, au sein de l'Union, une force constructive de dialogue et contribuer à trouver des solutions. À ses yeux, une politique soucieuse du climat, et en particulier le développement de technologies respectueuses de la nature et fondées sur l'utilisation des énergies renouvelables, constituent un bon investissement pour l'avenir.

## **2.2. Activité au sein d'organisations multilatérales**

L'Estonie considère les relations internationales et la coopération au sein d'organisations internationales comme absolument essentielles. Son action passée et son investissement, tant dans le système de l'ONU qu'au sein du Conseil de l'Europe, de l'OSCE ou du Conseil des États de la mer Baltique ont imposé l'image d'un État hautement respectueux des valeurs démocratiques.

### **ONU**

L'Estonie est membre de l'ONU depuis 1991. Elle considère que la coopération dans le cadre des Nations unies est incontournable pour le maintien de la paix et de la sécurité, principalement en ce qui concerne l'exécution des objectifs de développement, le maintien de la paix et la lutte internationale contre le terrorisme. L'Estonie a entrepris de poursuivre l'accroissement de son action et de sa contribution au sein des organisations internationales, en tout premier lieu dans les domaines prioritaires que sont le développement des principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Pour atteindre cet objectif, nous avons développé notre participation et notre représentativité au sein d'organismes-clés, faisant ou non partie du système de l'ONU. L'Estonie souhaite être élue membre du Conseil de sécurité de l'ONU pour les années 2020-2021.

L'Estonie est membre (2009-2011) du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) ; elle en a été vice-présidente en 2009. Depuis 2007, nous appartenons au Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). L'Estonie a été élue au Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé pour la période 2009-2012, au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO pour la même période, au Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour la période 2007-2010, etc.

En 2009-2010, au cours de la 64<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'ambassadeur de la République d'Estonie auprès de l'ONU co-facilite, avec l'ambassadeur de la République tunisienne, les consultations sur la réforme de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. L'objectif de la réforme est d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement et la capacité de l'ONU à aider les États qui en ont besoin.

Notre objectif principal et le défi que nous nous lançons pour les prochaines années, au sein du système de l'ONU, est la candidature de l'Estonie au Conseil des droits de l'homme

(CDH) pour les années 2012-2015, et la réussite d'une participation constructive, systématique, compétente et fiable aux travaux du Conseil.

À plus long terme, l'Estonie s'est fixée pour objectif de poser sa candidature à un poste de membre du Conseil de sécurité pour la période 2020-2021. Dans cet esprit, nous participons activement aux discussions de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité, afin d'adapter la structure et les méthodes de travail du Conseil de sécurité aux réalités internationales d'aujourd'hui.

L'Estonie a ratifié l'ensemble des conventions essentielles des Nations Unies portant sur les droits de l'homme, et elle présente régulièrement les rapports correspondants aux comités de suivi de ces conventions.

L'action dans le domaine des droits de l'homme est pour l'Estonie comme une route à double sens sur laquelle, à côté de l'amélioration du bien-être des habitants de l'Estonie, une attention de plus en plus grande est portée au développement des droits de l'homme à l'échelle mondiale. Pour l'Estonie, il est essentiel de respecter les instruments universels de protection des droits de l'homme, tout comme il est essentiel de respecter dans les délais pour les rapports obligatoires découlant de ces instruments.

Pour l'Estonie, les priorités dans le domaine des droits de l'homme concernent les questions liées aux droits des femmes, des enfants et des peuples autochtones. Depuis plus de dix ans, l'Estonie a effectué régulièrement des contributions financières volontaires pour l'avancement des droits de l'homme. Ces dons ont soutenu l'action du Bureau du Haut-commissaire aux droits de l'homme (OHCHR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et du Fonds de contribution volontaire des Nations Unies sur les populations autochtones.

L'Estonie a porté une attention particulière aux discussions concernant l'égalité des droits qui se sont tenues au sein de la Commission de la condition de la femme (CSW), ainsi qu'au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC, où l'Estonie a facilité les discussions en 2009). Pendant la période 2007-2009, l'Estonie a présidé le Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

À partir de 2007, l'Estonie a participé aux discussions sur la réforme de l'ONU visant à renforcer l'égalité des sexes et à améliorer la condition des femmes, permettant de renforcer l'égalité homme/femme dans le fonctionnement de l'ONU et d'améliorer la capacité de l'Organisation à aider les États à la promouvoir. Cette réforme représente une partie de la réforme plus générale portant sur la cohérence du système de développement de l'ONU.

Pour l'Estonie, la prise en compte de la question des genres est essentielle pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, en particulier dans la gestion des crises et le renforcement de la paix, ainsi que la prise en compte de la défense des femmes dans les

conflits et leur participation aux processus de paix et de sécurité. L'Estonie attache une grande importance à l'application effective de la résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité » du Conseil de sécurité de l'ONU dans le contexte de coopération et de contribution internationales le plus large. L'Estonie a entrepris de constituer un programme d'action pour mettre en œuvre ladite résolution de façon plus systématique, tant au niveau national qu'international, et elle appuie l'incorporation de ce thème dans l'action de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'OSCE.

Depuis 2009, l'Estonie est membre du Groupe des amis concernant la résolution 1612 (Les enfants dans les conflits armés) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Une des priorités de l'Estonie au sein de l'ONU a également été, ces dernières années, la lutte contre le racisme et les discriminations raciales. Elle a fait partie des vingt membres du Bureau du Comité préparatoire de la conférence mondiale d'examen de Durban contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, en 2009.

## **UNESCO**

L'activité de l'Estonie au sein de l'UNESCO, et la visibilité qui en a découlé, ont considérablement augmenté ces dernières années. Pour l'Estonie, les contributions aux travaux de l'UNESCO par des jugements d'expertise représentent, d'une part, la possibilité d'aider des pays en développement grâce à ses connaissances, d'autre part, celle de retirer elle-même de ce processus des expériences profitables.

L'action remarquable de l'Estonie dans le domaine du patrimoine culturel a été reconnue. Depuis 2007, nous sommes membre du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'élection du représentant de l'Estonie au Comité du patrimoine mondial en octobre 2009 nous aidera à renforcer encore notre action en faveur du patrimoine mondial, matériel ou immatériel. L'Estonie est également active au sein de l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique, puisque nous sommes membre du Comité international de bioéthique de l'UNESCO jusqu'en 2011.

## **Organisation mondiale de la santé (OMS)**

L'Estonie est aussi un interlocuteur de plus en plus présent dans le domaine de la santé mondiale, notamment dans le domaine du développement des systèmes de santé. La conférence ministérielle européenne sur le développement des systèmes de santé s'est tenue à Tallinn en juin 2008. Le résultat le plus important de cette conférence a été une déclaration signée par les ministres de cinquante-deux États européens, qui porte le nom de Charte de Tallinn. En 2008, au cours de l'Assemblée mondiale de la Santé, la ministre des Affaires sociales d'Estonie a été élue au nombre des vice-présidents de l'Assemblée. Pour la période 2009-2012, l'Estonie est représentée au Conseil exécutif de l'OMS, où elle aura entre autres priorités la lutte contre le Sida et la promotion de l'égalité des droits entre les sexes. Elle s'est fixée pour but d'inciter un nombre croissant de spécialistes et de chercheurs du système de santé estonien à participer plus activement aux travaux des panels d'experts et à se porter candidats dans les comités d'experts de l'OMS.

## OSCE

L'Estonie est membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) depuis 1991. L'approche de l'OSCE en matière de sécurité est très large, puisqu'elle comprend les dimensions militaire, économique et humaine. L'Estonie porte une appréciation très positive sur l'OSCE, tant pour son action intégrant les trois dimensions citées et que pour la nature de cette organisation de coopération qui est fondée sur la confiance et les valeurs tout en œuvrant de manière complexe et globale.

L'Estonie prend une part active au développement du processus de Corfou visant à augmenter la sécurité en Europe. S'appuyant sur son expérience des nouveaux risques dans le monde ouvert de la société de l'information, l'Estonie a souligné, dès 2007, la nécessité de se tenir prêt à repousser les cyber-attaques et de faire reconnaître la responsabilité des cybercriminels. Dans le domaine de la coopération militaire et de sécurité, l'Estonie prend une part active à la coopération découlant du Document de Vienne de l'OSCE et du Traité sur le régime « Ciel ouvert ». Des experts estoniens participent au travail des missions de l'OSCE, dans les Balkans Occidentaux et dans le Caucase du Sud notamment.

Dans le domaine de l'économie, l'Estonie attache de l'importance à la coopération pour le développement d'un commerce libre et équitable, d'une offre de transports plus complète et de la sécurité énergétique, tout en les concevant de façon écologique et durable. Nous estimons qu'il existe d'importantes possibilités de progrès avec l'adoption rapide de systèmes informatiques novateurs, et l'Estonie est prête à partager son expérience dans ce domaine avec tous les partenaires.

L'Estonie juge essentiels les efforts de l'OSCE en faveur de la démocratie, dont un bon exemple est l'action du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) pour l'organisation et la surveillance des élections. L'Estonie a été l'objet de l'attention générale et a été citée pour son action d'avant-garde à propos du vote électronique par Internet, et plus généralement pour ses procédures de « e-gouvernement ». La condition matérielle de ces développements réside dans les systèmes informatiques avancés présents en Estonie, permettant le développement constant et toujours plus sûr des possibilités de « e-gouvernement ».

L'Estonie a tenu l'un de ses principaux rôles au sein de l'OSCE dans le domaine des droits de l'homme lorsque son représentant a été mandaté par l'Union européenne pour intervenir dans le domaine de l'égalité des sexes. L'Estonie a également développé une étroite coopération avec le Bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales.

## **Conseil de l'Europe**

L'Estonie est membre du Conseil de l'Europe depuis 1993. Le Conseil de l'Europe est une organisation normative et généraliste irremplaçable, qui œuvre pour les droits et libertés fondamentaux de l'homme, l'État de droit, la liberté économique et la stabilité démocratique. Parmi les thèmes touchant à la sécurité, l'Estonie reconnaît l'importance de la coopération dans le cadre du Conseil de l'Europe pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé, notamment la cybercriminalité et la traite des êtres humains. Les priorités de l'Estonie sont l'élargissement du nombre des États ratifiant la convention sur la cybercriminalité, l'usage de l' « e-démocratie » pour la promotion d'une société plus ouverte et transparente, ainsi que les thèmes liés aux droits des enfants et à la traite des êtres humains.

## **Coopération régionale**

L'Estonie accorde également une place essentielle aux thématiques citées plus haut dans le cadre de la coopération multilatérale régionale au sein du Conseil des États de la mer Baltique. Ces dernières années, les travaux ont principalement porté sur l'aide portée aux groupes à risque dans la société et aux projets visant à promouvoir par l'éducation l'égalité des chances dans la région.

## **2.3. Politique de sécurité**

L'objectif de la politique de sécurité de l'Estonie est de garantir son indépendance et son autonomie, son intégrité territoriale, l'ordre constitutionnel et la sécurité de ses habitants. La poursuite de ces objectifs est favorisée par son appartenance à l'OTAN et à l'Union européenne. Dans la mesure où la sécurité internationale est indivisible, l'Estonie prend une part active aux opérations internationales de gestion de crises et de soutien de la paix.

## **OTAN**

L'Estonie est membre de l'OTAN depuis 2004. L'adhésion à cette organisation de défense collective lui permet d'une part d'affermir sa sécurité militaire et d'autre part de participer de façon fructueuse à des coopérations internationales dans le domaine de la sécurité. De la même façon que les autres États membres de l'OTAN, l'Estonie développe la mobilité et la durabilité de ses forces armées et accroît sa capacité à prendre part à des opérations de paix internationales. Tallinn est le siège du centre d'excellence de l'OTAN pour la cyber défense.

Les défis auxquels doit faire face aujourd'hui la politique de sécurité exigent de l'OTAN qu'elle coopère avec les autres organisations internationales, et en tout premier lieu qu'elle dialogue avec l'Union européenne et entretienne des relations avec l'ONU. En dirigeant et coordonnant la contribution civile internationale, l'ONU appuie l'action de l'OTAN dans les zones opérationnelles.

Les dangers qui menacent la sécurité de l'Estonie ont pour la plupart un contexte global ; c'est la raison pour laquelle l'Estonie attache du prix à un dialogue et une coopération étroits, dans le cadre des programmes de partenariat de l'OTAN. L'Estonie prône une approche souple des relations de partenariat, afin de permettre, selon les besoins, de coopérer avec tous les États sur la base de valeurs et d'intérêts communs.

### **Participation de l'Estonie à des missions et à des opérations internationales**

L'Estonie a envoyé sur des théâtres de crises des unités et des spécialistes variés : infanterie, police militaire, officiers d'état-major, personnel médical, démineurs (EOD), aiguilleurs du ciel, observateurs militaires, transporteurs, manutentionnaires. En 2010, il y aura constamment plus de 200 militaires estoniens en opération. L'Estonie contribue également à la force de gestion de crise de l'Union européenne. Policiers, douaniers et autres experts civils estoniens poursuivent leur action dans le cadre des missions de l'UE dans les Balkans Occidentaux, en Géorgie et en Afghanistan.

**Afghanistan.** L'aide au gouvernement afghan, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, est une des principales priorités de l'Estonie dans le domaine de la politique de sécurité et de l'aide au développement. Depuis 2003, l'Estonie participe à la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN, qui constitue à ce jour la plus importante opération extérieure de l'Alliance. La FIAS est la plus importante opération militaire à laquelle participe l'Estonie, avec jusqu'à 170 militaires estoniens en 2010. La majeure partie du contingent estonien se trouve dans le sud de l'Afghanistan, dans la province de Helmand. En accord avec l'augmentation générale de la contribution internationale, l'Estonie a décidé d'augmenter en 2010 sa contribution civile et de diversifier considérablement sa contribution militaire. Pour la reconstruction nationale de l'Afghanistan, il est indispensable de pouvoir faire un usage coordonné des moyens militaires et civils. De ce fait, l'Afghanistan restera dans les prochaines années une priorité de la contribution estonienne à l'aide au développement. Une des priorités de la contribution civile estonienne en Afghanistan est le développement du système de santé dans la province de Helmand. L'Estonie participe également au travail de la mission de police (EUPOL Afghanistan). Le développement de la sécurité intérieure est l'une des principales priorités pour assurer la stabilisation de l'Afghanistan.

L'Estonie participe à l'opération de soutien de la paix par l'OTAN au **Kosovo (KFOR)** depuis 1999. Conformément à la décision unanime des membres de l'OTAN de diminuer la force présente au Kosovo, l'Estonie a mis un terme en février 2010 à la présence de ses fantassins mais a maintenu deux officiers d'état-major au quartier général de la KFOR. L'Estonie a également dépêché six experts auprès de la mission de l'Union européenne au Kosovo (EULEX Kosovo) chargée d'organiser et de suivre le système juridique, la police, la douane, le contrôle des frontières et le système pénal.

L'Estonie participe à la 14<sup>e</sup> rotation de la **Force de réaction rapide de l'OTAN** au sein du bataillon d'infanterie inter-balte pendant le premier semestre 2010.

En **Irak**, l'Estonie participe à la Mission OTAN de formation en Irak (NTM-I) par la présence d'officiers d'état-major. La mission de l'Union européenne en Irak (EUJUST LEX) a pour but d'offrir une formation aux fonctionnaires du système pénal et judiciaire irakien. La mission se compose principalement d'une formation théorique et pratique, que les États membres organisent sur leur territoire. En 2009, deux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire irakienne ont été formés en Estonie.

En **Bosnie-Herzégovine**, l'Estonie participe à la mission civile de l'Union européenne (EUPM), dont le but est d'apporter aide et conseil pour mener à bien la réforme de la police, ainsi qu'à l'opération ALTHEA Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea), qui vise à créer en Bosnie-Herzégovine un climat de sécurité. L'Estonie participe également à la mission de surveillance EUMM Géorgie, chargée de suivre et de contrôler l'application de l'accord de paix qui a suivi le conflit d'août 2008 en Géorgie.

L'Estonie participe également au Groupement tactique nordique (NBG), l'un des groupements tactiques de l'Union européenne et de la Force de réaction rapide de l'OTAN.

Un observateur militaire estonien participe à l'**Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve** (ONUST) au Proche-Orient.

#### **2.4. Aide au développement et aide humanitaire**

L'aide au développement est l'une des composantes de la politique étrangère de l'Estonie depuis 1998. Nous sommes devenu un État donneur, apportant à côté d'autres États démocratiques notre aide au niveau international pour l'accroissement de la stabilité et du bien-être de tous.

L'aide au développement vise les mêmes objectifs que l'ensemble de la politique étrangère : la politique étrangère de l'Estonie est active et vise à atteindre et à affermir la démocratie, la stabilité, la sécurité et le bien-être en Europe et ailleurs. L'aide au développement et l'aide humanitaire se conforment elles aussi aux traités et aux objectifs internationaux concernant le secteur du développement, comme les Objectifs du développement pour le millénaire (ONU) ou les Objectifs pour le développement de l'Union européenne.

L'aide au développement apportée par l'Estonie s'appuie sur un partenariat entre États et sur leurs intérêts mutuels ; son but est de contribuer à la réalisation des objectifs globaux de développement. Pour cela, l'Estonie met essentiellement en œuvre une aide technique, en proposant son expertise à ses partenaires. Nous avons connu un certain succès dans la construction de notre État et de ses structures, ce qui nous confère dans ce domaine une expertise dont d'autres États donneurs ne disposent pas nécessairement. C'est la raison pour

laquelle les États qui sont actuellement en train de mener des réformes similaires s'intéressent à l'expérience correspondante de l'Estonie, en ce qui concerne par exemple la mise en œuvre des réformes économiques, l'usage généralisé des technologies de l'information, l'intégration au sein des organisations internationales et le développement d'un ordre social démocratique. Les demandes toujours plus nombreuses de partenariat exprimées par les États partenaires témoignent de la nécessité et de l'efficacité de notre action. Nos partenaires apprécient particulièrement l'approche neutre et la franchise dans les relations dont fait preuve l'Estonie lors de la réalisation de ces projets d'aide au développement. L'aide publique au développement (APD) apportée par l'Estonie a représenté approximativement, en 2009, 0,1% du revenu national brut.

En plus de l'aide apportée au développement économique et social des États partenaires, l'Estonie aide également, dans la mesure de ses moyens, les pays du monde, victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés. L'aide humanitaire, en tant que forme la plus pure de la solidarité entre individus et entre États, est une partie indissociable de la politique estonienne d'aide au développement.

À partir de 1998, l'Estonie a apporté une aide humanitaire croissante aux victimes des diverses catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Pendant les années 2008 et 2009, elle a apporté une aide humanitaire à 22 États, principalement via les organisations humanitaires dépendant de l'ONU et via la Croix-Rouge. Par exemple, l'Estonie a aidé à pallier les conséquences des tremblements de terre survenus en Indonésie et en Chine ; elle a aidé à soulager le sort des réfugiés en Afghanistan, au Sri Lanka, au Soudan, au Pakistan et en RDC, ainsi qu'à la suite des conflits armés en Irak, en Géorgie, au Kenya et à Gaza. Ces dernières années, nous avons apporté une aide humanitaire bilatérale à la Moldavie, à l'Ukraine et à la Géorgie. L'Estonie soutient encore activement, par des dons financiers, diverses organisations internationales : les organisations dépendant de l'ONU, dont le Fond central d'intervention d'urgence (CERF), et le Comité international de la Croix-Rouge. Pour permettre une meilleure prévision des besoins humanitaires et une meilleure efficacité des interventions, l'Estonie souhaite le renforcement du système humanitaire de l'ONU. En 2009, l'Estonie a été vice-présidente du Conseil économique et social des Nations Unies et a conduit les débats concernant l'agenda humanitaire mondial. En 2009 et 2010, l'Estonie dirige avec l'Irlande l'importante initiative *Good Humanitarian Donorship*.

L'Estonie a réagi promptement au tremblement de terre de janvier 2010 en Haïti. Le ministère estonien des Affaires étrangères a prélevé jusqu'à présent, sur le budget de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, la somme de 5,7 millions de couronnes (360.000 euros). Des spécialistes estoniens du sauvetage, des technologies de l'information et de la logistique ont pris part et prennent actuellement part aux opérations. L'Estonie a apporté son aide via l'Union européenne, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Programme alimentaire mondial et le Partenariat humanitaire international (PHI).

### 3. Les relations de l'Estonie avec les États membres de l'OIF

#### 3.1. Europe et Amérique du Nord

Le souhait de la République d'Estonie de nouer des relations étroites avec la **France** est symbolisé par le fait que l'Estonie a envoyé un représentant diplomatique – Kaarel Robert Pusta – en France en 1918, c'est-à-dire dès son indépendance. À la reconnaissance de l'indépendance de la République d'Estonie, le 26 janvier 1921, une ambassade d'Estonie a été ouverte à Paris, et Pusta a occupé le premier le poste d'ambassadeur d'Estonie. Les premières années de la République d'Estonie indépendante ont été marquées par la fondation, dans les deux pays, d'associations destinées à favoriser les relations franco-estoniennes. En 1919, deux associations ont vu le jour en France : la Société maritime franco-estonienne (à l'initiative du représentant diplomatique Kaarel Robert Pusta) et l'Office franco-estonien dont les buts étaient de promouvoir aussi bien les relations commerciales que les liens culturels. Continuatrice de ce dernier, l'Association France-Estonie fut fondée par les amis de l'Estonie en 1922. Dans les années 30 eut lieu un regroupement des associations fondées par les amis des Pays baltes, sous la forme de l'Association France-Baltique. De façon générale, les Estoniens vivant en France se regroupèrent au sein de l'Association estonienne à Paris.

Pour les intellectuels et les universitaires estoniens, l'Institut scientifique français de Tartu, fondé dans la ville universitaire de Tartu, revêtit une importance particulière. Selon ses statuts, les buts de l'Institut étaient de favoriser les contacts scientifiques et de faire connaître les idées et les événements de la vie culturelle et sociale française. À Tallinn, Jean Cathala, enseignant au Lycée français, fonda, en 1929, le comité local de l'Alliance française, qui dispensa des cours de français à nombre de personnes intéressées, organisa des conférences, des événements culturels français, etc. Lors de la création de ces deux associations, le soutien de l'État français et de l'ambassade de France à Tallinn fut déterminant.

L'occupation soviétique interrompit en 1940 l'activité des associations franco-estoniennes travaillant en Estonie et brisa un grand nombre des liens qui avaient été créés. À la demande de la puissance occupante, l'ambassade d'Estonie à Paris fut fermée en 1940. Le gouvernement français ne reconnut cependant pas l'annexion de l'Estonie par l'Union soviétique, et cette non-reconnaissance a été la pierre angulaire des relations franco-estoniennes. Lorsque l'Estonie recouvra son indépendance, la France la reconnut à nouveau, le 25 août 1991. Les relations diplomatiques furent rétablies le 30 août 1991. On entreprit également de restaurer les associations et les institutions qui avaient œuvré en Estonie avant l'occupation, ou de poursuivre leur action sous une autre forme ou sous un autre nom. En particulier, les associations culturelles françaises furent recréées (*cf. § 5.7. Associations consacrées à la langue française et à la culture française en Estonie*).

Les relations politiques bilatérales entre la France et l'Estonie sont bonnes et traditionnellement étroites. Les deux États poursuivent un dialogue harmonieux et confiant, à tous les niveaux. L'Estonie attache une grande importance aux relations avec la France, en tant que l'un des États-clés de l'Union européenne et que partenaire essentiel au sein de l'OTAN. Pour cette raison, nous nous efforçons d'intensifier les relations sur les thèmes de la politique de sécurité, des questions européennes, de l'économie et de la culture. La France a apporté une aide précieuse à l'Estonie pour le développement de sa défense nationale :

construction des armées, renforcement de l'administration militaire, formation, projets communs des États baltes, etc. Cette année, la France participe pour la deuxième fois à la sécurité aérienne de l'Estonie et des autres États baltes, dans le cadre de l'OTAN. Il faut noter également la coopération entre les ministères de l'Intérieur français et estonien pour la lutte contre la criminalité, la formation des gardes frontières et des sauveteurs, l'amélioration de la surveillance des frontières, etc. L'aide française a connu des temps forts avec la visite du président F. Mitterrand en Estonie en 1992, celle du président J. Chirac en 2001 et celle du premier ministre F. Fillon en 2008. Les parlementaires des deux États ont fondé des groupes d'amitié réciproques.

Le traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République d'Estonie et la République française a été signé le 26 janvier 1993 et promulgué le 27 avril 1995. Parmi les accords les plus importants, on peut encore noter celui régissant le statut et l'activité des instituts culturels en 2005 et celui traitant des échanges de jeunes spécialistes, entré en vigueur en 2007.

Suivant la même démarche de politique linguistique et culturelle que lors des années 30 du siècle dernier, l'Estonie s'est efforcée, après avoir recouvré son indépendance, de favoriser l'enseignement et la diffusion de la langue et de la culture françaises sur son territoire. L'Estonie est intéressée par des coopérations de nature variée avec les pays du monde francophone. On trouve fréquemment dans la culture estonienne des influences essentielles provenant de France. La plupart des artistes estoniens sont allés se perfectionner à Paris ; d'autre part, l'Estonie ressent un vif intérêt pour la littérature française, qui a été activement traduite au fil des années.

La coopération culturelle entre les deux pays est également active aujourd'hui (pour plus de précisions, cf. chap. 5 sur la coopération culturelle). En France, outre l'ambassade, plusieurs associations amicales remplissent un rôle important au niveau local et aident à organiser régulièrement des événements qui font connaître l'Estonie. La culture française est diffusée en Estonie par le Centre culturel français, qui joue également un rôle de centre d'information. Les consuls honoraires d'Estonie à Lille, Lyon, Toulouse et Bordeaux aident aussi à faire connaître la culture estonienne en France et la culture française en Estonie.

La France soutient l'enseignement de la langue française en Estonie. En plus de l'aide dirigée vers les quatre lycées français, il existe une coopération étroite avec deux établissements d'enseignement supérieur : le centre d'études françaises de l'université de Tartu, et l'université de Tallinn. Conjointement avec de nombreux partenaires francophones, la France a soutenu sur une longue période l'enseignement du français aux fonctionnaires d'Estonie (cf. chap. 4 pour davantage de détails).

Les relations commerciales entre la France et l'Estonie se développent régulièrement. Durant la dernière décennie, le volume des échanges de marchandises a augmenté, connaissant seulement quelques petits accrocs : en 2009, son montant était de 334,7 millions d'euros. Les investissements français directs en Estonie représentaient 166 millions d'euros au 31 décembre 2009 (1,5% des investissements étrangers réalisés en Estonie). À la même date,

les investissements estoniens en France totalisaient 13,3 millions d'euros, soit 0,3% du total des investissements estoniens directs dans des pays étrangers.

Les relations commerciales réciproques entre l'Estonie et la France sont régulés par des accords : accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (entré en vigueur le 25 juin 1995) ; convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2001).

La **Belgique** a reconnu l'indépendance de l'Estonie le 26 janvier 1921, et de nouveau le 27 août 1991. Les relations diplomatiques entre l'Estonie et la Belgique ont été rétablies le 5 septembre 1991.

Les relations bilatérales sont très bonnes et étroites, tant dans les domaines politique, économique et culturel que dans celui de l'éducation. Le bon état des relations entre les deux États a été symbolisé par la visite du roi des Belges Albert II en Estonie en 2008.

L'Estonie et la Belgique ont également une coopération de défense très étroite, qui s'est concentrée principalement sur la marine (projet BALTRON) et le déminage, ainsi que sur la formation. Les experts belges ont aidé à la formation des fonctionnaires du ministère estonien de l'Intérieur dans le cadre du projet Schengen. Il existe également une convention de coopération policière entre l'Estonie et la Belgique (2001), sur la base de laquelle les deux pays développent la coopération opérationnelle et les échanges d'informations et organisent des opérations de police communes et des séminaires.

La coopération éducative et scientifique a lieu sur la base de contrats de coopération entre l'Estonie et la Flandre et entre l'Estonie et **la Communauté française de Belgique** et la Région Wallonne. Les bourses d'études et les échanges de lecteurs y tiennent une place importante.

La coopération culturelle entre les deux pays est active, et les liens culturels entre les deux pays remontent fort loin dans le passé. Ainsi, le célèbre peintre d'origine estonienne Michel Sittow est-il allé étudier à Bruges en 1484 ; par ailleurs, l'Hôtel de Ville de Tallinn s'orne de tapisseries confectionnées à Enghien en 1547. L'Estonie a de plus toujours montré de l'intérêt pour les meilleurs productions de la littérature de Belgique.

La Belgique accueille fréquemment des expositions d'artistes musiciens, ainsi que des concerts de musiciens estoniens. L'accord de coopération entre la Région Wallonne et la Communauté française de Belgique d'une part, et l'Estonie d'autre part, qui a été renouvelé en septembre 2007, se subdivise en de nombreux projets de coopération qui englobent, outre la coopération académique et de recherche, la diversité culturelle et le multilinguisme. Pendant la durée de validité du programme (2008-2010), la Communauté française de Belgique apporte son soutien à la participation des interprètes estoniens aux cours intensifs de « Retour vers le français » organisés par le Centre européen de langue française (CELF). Un soutien est également apporté aux cours de langue française pour les diplomates estoniens

et pour les fonctionnaires en poste à Bruxelles. Une coopération existe également pour l'enseignement aux enfants. Par exemple, une coopération entre écoles a été inaugurée à l'occasion de la visite du couple royal en Belgique, en 2008. Les deux consuls honoraires d'Estonie en Belgique ont également apporté une aide importante à la préparation de divers événements culturels.

Ces dernières années tout spécialement, et en lien avec l'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne et à l'OTAN, de nombreux Estoniens se sont installés en Belgique pour y travailler. Avec leurs familles, on estime leur nombre à environ un millier. Une « Société estonienne » a repris ses activités.

Les relations commerciales réciproques entre l'Estonie et la Belgique sont modestes, mais elles se développent rapidement. En 2009, le volume des échanges de marchandises avec la Belgique s'est élevé à 274 millions d'euros, dont 120 millions à l'export et 154 millions à l'import. Les investissements directs de la Belgique en Estonie totalisaient à la fin de l'année 2009 46,2 millions d'euros, et les investissements directs de l'Estonie en Belgique, à la même date, 1,2 millions d'euros.

**Le Grand-Duché de Luxembourg** a reconnu l'Estonie le 22 février 1923, et de nouveau le 27 août 1991 ; les relations diplomatiques entre les deux pays ont été établies le 29 août 1991.

Les relations entre les deux États sont très bonnes, tant au plan politique qu'au plan culturel. Les relations commerciales sont plus modestes, mais montrent une tendance à la hausse. Le Premier ministre estonien, Andrus Ansip, s'est rendu en visite de travail au Luxembourg en juillet 2009 ; le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, s'est rendu en visite officielle en Estonie en septembre 2007. La visite de plus haut niveau jusqu'à présent a eu lieu en 2005, lorsque le Président de la république Arnold Rüütel s'est rendu au Luxembourg en visite d'État.

Le consul honoraire d'Estonie au Luxembourg et, depuis 2009, le consul honoraire du Luxembourg en Estonie ont contribué à intensifier les relations entre l'Estonie et le Luxembourg.

Les relations culturelles entre l'Estonie et le Luxembourg sont elles aussi de plus en plus fournies. Durant les cinq dernières années, des interprètes estoniens reconnus se sont produits au Luxembourg dans des concerts de musique classique ou populaire. On a également présenté le travail des créateurs de mode, des films estoniens et des œuvres d'art. Un événement marquant a été la tournée de concerts de l'Orchestre philharmonique du Luxembourg en Estonie en 2006.

Il y a environ 300 Estoniens vivant au Luxembourg, qui travaillent pour la plupart dans les institutions de l'Union européenne. Deux associations sont actives, la Société estonienne du

Luxembourg et les Jeunes Estoniens du Luxembourg, qui organisent nombre de manifestations communes.

En 2009, le volume des échanges de marchandises entre l'Estonie et le Luxembourg s'est élevé à 8,26 millions d'euros. Selon les données de la Banque d'Estonie, les investissements directs effectués par le Luxembourg en Estonie totalisaient fin 2009 189 millions d'euros, ce qui plaçait le Luxembourg au dixième rang des investissements par État. À la même date, les investissements estoniens directs au Luxembourg représentaient 5,19 millions d'euros.

Malgré la distance géographique, les relations entre l'Estonie et la **Suisse** sont bonnes et cordiales. Les relations diplomatiques entre les deux pays ont été établies en 1938 et rétablies en 1991. De 1931 à 1939, l'Estonie a eu à Genève un représentant permanent auprès de la Société des Nations. Depuis 1995, l'Estonie dispose, à Genève, d'une Représentation permanente auprès des organisations internationales. Les relations bilatérales entre l'Estonie et la Suisse sont caractérisées par des contacts réguliers, et de nombreuses visites de haut niveau ont eu lieu. L'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne a apporté une nouvelle dimension aux relations entre l'Estonie et la Suisse, qui a encore renforcé les liens entre les deux pays. L'Estonie a des consuls honoraires à Zurich et à Genève.

Les relations culturelles entre l'Estonie et la Suisse sont multiples. Depuis 1997, il existe à la Bibliothèque nationale d'Estonie une Salle suisse, dans laquelle plus de mille publications en langues étrangères couvrent des domaines variés. Depuis septembre 2007, un Salon de lecture suisse fonctionne dans la seconde ville d'Estonie, Tartu : on y présente essentiellement la littérature suisse contemporaine.

Les échanges culturels se sont concentrés, ces dernières années, dans le domaine musical. Des chœurs et des orchestres estoniens ont donné des concerts en Suisse. Des échanges d'expositions ont permis de présenter le travail d'artistes des deux pays. La coopération bilatérale dans le domaine de l'éducation est active et fructueuse. Avec l'aide du réseau de coopération entre la Suisse et les Pays baltes *Swiss Baltic Net* et de la Fondation Gebert Rüf, les contacts scientifiques entre établissements d'enseignement supérieur estoniens et suisses se sont intensifiés. Étudiants et chercheurs estoniens sont allés parfaire leur formation dans les universités de Berne, Genève, Fribourg et Lausanne.

La coopération économique entre l'Estonie et la Suisse s'est développée de façon croissante. Les relations commerciales ont reçu une impulsion notable par l'action de la Chambre de commerce Suisse-Pays baltes à Zurich. Un événement marquant dans les relations commerciales entre les deux pays a été l'entrée en vigueur le 12 juillet 2004 d'un accord entre les deux États pour éviter les doubles impositions.

L'Estonie attache une grande valeur au programme de coopération entamé sur la base de l'accord signé en 2007, par lequel la Suisse propose à l'Estonie (ainsi qu'aux autres États ayant adhéré à l'Union européenne en 2004) une aide technique pour aplanir les différences économiques et sociales. Les principaux projets qui ont commencé à être financés par les moyens prévus dans l'accord-cadre concernent les domaines de la santé, du social, de

l'environnement, de la justice et de l'éducation. Il est prévu dans l'avenir de soutenir des actions liées au développement de la société civile et à la sécurité intérieure.

Le **Canada** a reconnu l'Estonie en 1922, et de nouveau le 26 août 1991. Les relations entre l'Estonie et le Canada ont pris une dimension plus large lorsque l'Estonie a adhéré à l'Union européenne. L'Estonie est également associée au Canada de par son appartenance à l'OTAN. En Afghanistan, les deux États apportent leur contribution dans le contexte difficile des provinces méridionales.

Les relations entre le Canada et l'Estonie sont marquées par le fait que le Canada abrite la deuxième communauté d'Estoniens expatriés, forte d'environ 20.000 personnes (jusqu'à 50.000 selon certaines sources), qui a été constituée par les Estoniens exilés à la suite de la deuxième guerre mondiale. Il s'agit d'une communauté active socialement. Les Estoniens du Canada sont représentés par le Conseil central des Estoniens, fondé en 1951 et dont l'objectif est de préserver et d'accroître les liens culturels, commerciaux et autres avec l'Estonie. De nombreuses Sociétés estoniennes sont également actives dans diverses villes, où elles organisent des événements culturels. Les Estoniens sont nombreux dans les régions de Toronto, Vancouver et Montréal. Plusieurs Estoniens nés au Canada se sont installés en Estonie après que celle-ci a recouvré son indépendance ; on les retrouve dans la fonction publique, les affaires ou le secteur culturel.

L'Estonie a quatre consuls honoraires au Canada : un premier consul honoraire et un vice-consul honoraire dans l'Ontario et des consuls honoraires dans l'Alberta et au Québec.

Un des principaux points de rencontre dans les relations bilatérales entre le Canada et l'Estonie est la coopération des deux États dans le domaine de l'aide humanitaire. Cette coopération entre dans le cadre de projets bilatéraux ou trilatéraux. La base des projets bilatéraux est l'accord de compréhension mutuelle signé par le ministère estonien des Affaires étrangères et l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le Canada s'est hissé en 2009 à la 19<sup>e</sup> place des partenaires commerciaux de l'Estonie, avec un volume total d'échange de marchandises représentant 138 millions d'euros. Le solde des échanges est positif et s'élève à 117 millions d'euros, et le volume total des échanges représente 1% du volume total des échanges commerciaux de l'Estonie.

La culture estonienne a été présentée au public canadien par les meilleurs musiciens, comédiens et artistes d'Estonie, et les Canadiens ont répondu de la même façon en venant se produire en Estonie. À partir du milieu des années 1990, les Journées musicales Canada-Estonie ont permis presque chaque année d'entendre de la musique estonienne au Canada, de voir des films estoniens, et de se familiariser avec l'art estonien et avec la culture populaire.

Un aboutissement essentiel de la coopération éducative a été la signature, le 14 décembre 2009, d'un accord portant sur les échanges de jeunes entre le Canada et l'Estonie.

Les liens de l'Estonie avec la province francophone du Québec existent de longue date. En 2001, la ministre estonienne de la Population, Katrin Saks, s'est rendue au Québec et s'est familiarisée avec la politique linguistique et la politique d'intégration du Québec. En 2003, le Premier ministre estonien Mart Laar a également effectué un déplacement au Québec et a rencontré, grâce au consul honoraire Maurice Forget, les représentants des milieux d'affaires de la province.

En 2005, la présidente du Conseil culturel d'Estonie, Lore Listra, a visité à Montréal le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Place des Arts et la Bibliothèque nationale du Québec et a eu des entretiens avec les dirigeants de ces institutions.

En 2008, la troupe de théâtre des étudiants de l'université de Tartu a participé au festival de théâtre universitaire du Collège de Valleyfield, à Salaberry-de-Valleyfield. Année après année, la Société estonienne de Montréal a fêté le jour de l'indépendance de l'Estonie, en faisant principalement connaître la musique estonienne. Des films estoniens ont été projetés lors de festivals cinématographiques à Montréal, et le film « La Révolution chantante » est sorti en salle avec succès.

Les étudiants estoniens étudient à l'université McGill de Montréal et au Collège militaire royal de Saint-Jean au Québec.

Les relations diplomatiques entre l'Estonie et l'**Andorre** ont été établies en 1996. Depuis 2001, l'Estonie a un ambassadeur en Andorre, résident à Paris jusqu'en 2005 et à Madrid après cette date. Les relations culturelles entre l'Estonie et l'Andorre, quoique modestes, ont progressé ces dernières années.

L'Estonie et la **Principauté de Monaco** ont noué des relations diplomatiques le 7 février 2008. Les deux États sont représentés par des consuls honoraires. Le consul honoraire d'Estonie réside à Monaco, et le consul honoraire de Monaco à Tallinn.

En raison de la petite taille et du caractère limité de la politique étrangère de la Principauté, les contacts ont jusqu'ici été limités. En 2009, l'Estonie a accrédité un ambassadeur à Monaco, à la fois pour marquer notre intérêt et pour faciliter des relations plus étroites.

### 3.2. États membres de l'OIF en Afrique et au Proche-Orient

Pendant la dernière décennie, l'attention portée à l'**Afrique** par la politique étrangère estonienne s'est accrue, et les contacts avec les États africains sont devenus plus étroits. L'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne a donné une impulsion essentielle à ce rapprochement, en élargissant les occasions pour l'Estonie de participer à l'examen et à la résolution de questions liées à l'Afrique et au développement de la coopération. En tant que petit État, l'Estonie apporte sa contribution à la mise en œuvre de la politique africaine de l'Union européenne en participant aux discussions communes et en proposant son conseil ou son aide matérielle là où cela peut être le plus utile. L'Estonie appuie le développement du partenariat stratégique Afrique-Union européenne et la coopération qui a lieu dans ce cadre pour promouvoir la paix et la sécurité, résoudre les questions liées à l'environnement, promouvoir le développement durable, la démocratie, le renforcement et le développement des libertés et des droits de l'homme et le renforcement effectif du multilatéralisme dans le cadre des institutions internationales.

Dans le cadre du partenariat Afrique-Union européenne, l'Estonie a présenté les résultats qu'elle a obtenus dans le domaine des technologies de l'information et a proposé son aide dans ce domaine à tous les États intéressés. Pour créer des bases de données et des échanges d'informations sur le principe du « e-gouvernement » en Estonie, des préparatifs ont été effectués pour appliquer l'expérience estonienne dans plusieurs États africains, et des experts estoniens en technologies de l'information ont conseillé les gouvernements de plusieurs États.

Ces dernières années, les relations bilatérales avec les États africains se sont notablement intensifiées. Les ministres des Affaires étrangères de Zambie et du Botswana se sont rendus à Tallinn, plusieurs États ont accrédité en Estonie des ambassadeurs non-résidents, de nombreux consulats honoraires ont été ouverts et les productions de plusieurs entreprises estoniennes ont trouvé un accès au marché africain. Parmi les États d'Afrique sub-saharienne membres de l'OIF, le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et la Mauritanie ont accrédité des ambassadeurs non-résidents en Estonie.

À partir de l'adhésion à l'Union européenne en 2004, les Estoniens ont pris part à toutes les missions européennes d'observation des élections dans les dix-sept États d'Afrique sub-saharienne, entre autres en Guinée-Bissau, au Burundi, en République démocratique du Congo, au Nigéria, au Togo, au Rwanda, au Ghana et au Mozambique. Nous considérons ces missions comme une bonne occasion de contribuer au développement de la démocratie, mais nous avons aussi appris de la sorte à mieux connaître les États africains.

On connaît surtout l'Afrique en Estonie à travers les impressions de voyage et la culture ; deux des musiciens africains les plus connus qui se soient produits en Estonie ces derniers temps sont des chanteuses de jazz lauréates des Grammy Awards : Angélique Kidjo, du Bénin, et Césaria Évora, du Cap Vert.

Les contacts avec les États d'**Afrique du Nord** et du **Proche-Orient** se sont intensifiés avec le développement de la politique européenne de voisinage et de la coopération dans le cadre du Partenariat méditerranéen. Les relations bilatérales sont les plus avancées avec l'Égypte et le Maroc. L'Estonie a ouvert en Égypte, le 1<sup>er</sup> mars, sa première ambassade sur le continent africain et a accrédité au Maroc son ambassadeur à Lisbonne. Plusieurs rencontres et visites de haut niveau ont eu lieu (entre autres des rencontres de Premiers ministres ou de ministres des Affaires étrangères) ; des consultations politiques ont été instaurées au niveau des ministres des Affaires étrangères avec l'Égypte et le Maroc. Une convention de partenariat culturel a été signée entre l'Estonie et l'Égypte. Les entreprises sont de plus en plus intéressées par les relations avec l'Égypte et le Maroc, en particulier dans le domaine des schistes bitumineux et des industries de transformation du bois. L'Égypte et le Maroc, ainsi que la Tunisie, sont des destinations touristiques importantes pour les Estoniens. Les consuls honoraires d'Estonie au Maroc, en Tunisie et au Liban contribuent au rapprochement avec ces États.

### 3.3. Relations avec les pays d'Asie

Depuis son adhésion à l'Union européenne, l'Estonie s'est vu offrir de nouvelles possibilités de liens avec des États d'Asie, avec lesquels elle n'avait eu jusqu'alors pratiquement aucun contact. L'occasion lui en est offerte tout d'abord par le Dialogue Europe-Asie (ASEM), mais aussi par la coopération UE-ASEAN. L'Estonie attache beaucoup de prix à chacun de ces deux cadres de coopération et s'efforce d'y prendre part selon ses moyens.

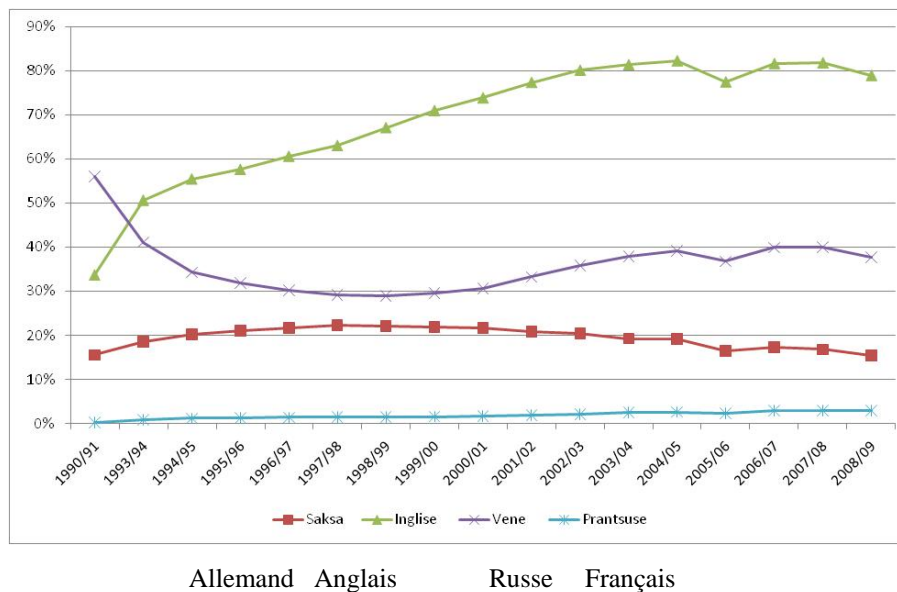
Les relations bilatérales entre l'Estonie et le **Vietnam** se sont dernièrement accrues de manière importante. Depuis novembre 2008, date à laquelle un ambassadeur d'Estonie au Vietnam (résidant à Pékin) est entré en fonction pour la première fois dans l'histoire, des consultations annuelles entre ministres des Affaires étrangères ont été instaurées. Les ministres des Affaires étrangères se sont rencontrés deux fois en 2009 (dans le cadre du sommet des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM à Hanoï et à l'Assemblée générale de l'ONU à New York) ; une convention visant à protéger les investissements a été signée et plusieurs autres conventions bilatérales sont en cours d'examen. On prévoit des visites de haut niveau, et les milieux d'affaires ont manifesté un intérêt réciproque. Le Vietnam est une destination touristique de plus en plus prisée des Estoniens en Asie.

## 4. Poursuite des objectifs de la Francophonie dans le secteur éducatif

### 4.1. Statistiques générales sur l'enseignement des langues à l'école

Conformément aux programmes nationaux d'enseignement, il est obligatoire d'étudier au moins deux langues étrangères à l'école, au collège et au lycée. La langue étrangère A est la première langue étrangère étudiée, dont l'enseignement démarre dès la première année d'école. La langue étrangère B est la deuxième langue étrangère apprise, l'enseignement en commence en deuxième année. Les **langues étrangères A et B** enseignées peuvent être l'anglais, le russe, l'allemand ou le **français**. Les langues étrangères A et B sont choisies par l'école, en fonction de ses possibilités d'offre et des souhaits des élèves. Au lycée, les élèves ont la possibilité de choisir une troisième langue étrangère (C). La langue C peut être **n'importe quelle langue**. Ainsi, la langue française a dans le système éducatif estonien le statut de langue étrangère A ou B.

La position du français par rapport aux autres langues étrangères dans le système d'enseignement général est illustrée par la **Figure 1** :



**Figure 1. Proportion des élèves étudiant différentes langues étrangères à l'école, au collège et au lycée, entre 1999 et 2009. Source: ministère de l'Éducation et de la Recherche**

Le nombre des élèves étudiant le français est stable sur la période, la proportion par rapport aux autres langues étrangères croît (0,3% en 1990/91, 3,4% et 2008/09).

**Tableau 1. Apprentissage de différentes langues étrangères en 2008/09 dans le système d'enseignement général**

Langue	Rang (langue A, B, C, D)				TOTAL	Proportion			
	A	B	C	D		A	B	C	D
anglais	88 853	26 851	850		<b>116 554</b>	70,9%	29,9%	5,4%	
russe	1 182	52 437	1 961	1	<b>55 581</b>	0,9%	58,3%	12,4%	0,2%
estonien langue étrangère	29 378	68	1		<b>29 447</b>	23,4%	0,1%		
allemand	4 127	9 973	8 646	82	<b>22 828</b>	3,3%	11,1%	54,6%	14,3%
français	1 784	516	2 042	103	<b>4 445</b>	1,4%	0,6%	12,9%	18,0%
finnois			914	49	<b>963</b>			5,8%	8,6%
espagnol		6	569	122	<b>697</b>			3,6%	21,3%
suédois		61	423	30	<b>514</b>			2,7%	5,2%
latin			103	185	<b>288</b>			0,6%	32,3%
hébreu			208		<b>208</b>			1,3%	
langue des signes estonienne			51		<b>51</b>			0,3%	0,0%
japonais			30		<b>30</b>			0,2%	
chinois (mandarin)			26		<b>26</b>			0,2%	
italien		1	25		<b>26</b>			0,2%	
<b>TOTAL</b>	<b>125 324</b>	<b>89 913</b>	<b>15 849</b>	<b>572</b>					

Source : Base de données de l'éducation, 2009

La figure 1 montre que le français est la quatrième langue étrangère enseignée (en laissant de côté l'estonien langue étrangère, qui est enseigné dans les écoles dont la langue d'enseignement n'est pas l'estonien). Proportionnellement, les élèves choisissent plutôt d'apprendre le français comme troisième ou quatrième langue étrangère.

Dans l'enseignement professionnel, la proportion d'étudiants apprenant le français était en 2007 de 1,2%.

## 4.2. L'apprentissage du français dans l'enseignement général ou adapté

L'enseignement du français dans les écoles estoniennes a démarré sérieusement quelques années après l'indépendance, lorsque fut inauguré le Lycée français de Tallinn, le 1<sup>er</sup> août 1921 (« Prantsuse Gümnaasium », puis « Prantsuse Lütseum » à partir de 1923). L'ouverture du lycée eut lieu à l'initiative de la République française et fut soutenue par l'Alliance française. C'était un signe tant de l'intérêt de la société estonienne pour la culture et la langue françaises que du souhait de la France de développer ses rapports avec les nouveaux États européens. Le Lycée français fut liquidé en 1940 lors de l'occupation soviétique, car à l'instar de nombre d'établissements d'enseignement d'élite en Estonie, il était considéré comme dangereux pour le régime.

En 1988, sous l'impulsion de l'écrivain Lennart Meri (plus tard ministre des Affaires étrangères, puis Président de la République), l'Alliance française en Estonie fut restaurée. Cette association se fixa pour but la réouverture du Lycée français. L'école reprit son activité en 1992 et est aujourd'hui un des lycées phares d'Estonie.

Le Lycée français est l'un des quatre établissements d'Estonie offrant un enseignement approfondi du français. L'enseignement de la langue commence plus tôt dans ce type d'établissements et compte davantage d'heures que dans les autres écoles. En plus des cours de langues, certaines matières liées à la géographie, à l'histoire, à la culture, aux traditions ou à la littérature du (des) pays dont on étudie la langue sont enseignées dans la langue étrangère. Les quatre écoles offrant un enseignement approfondi du français sont une base essentielle pour approfondir l'intérêt des jeunes pour le monde francophone.

Par ailleurs, le français est enseigné dans environ 60 écoles. Ces dernières années, de nombreux jeunes enseignants ont commencé à exercer dans ces écoles. En 2008/09, 66 enseignants de français exerçaient dans le système éducatif général estonien. Le nombre d'élèves présentant le français à l'examen de fin d'études est cependant stable : prennent part à cet examen des élèves provenant de différentes écoles et ayant le français comme langue étrangère A, B ou C. L'objectif est d'augmenter le nombre d'élèves présentant le français comme langue A. En 2009, 57 élèves ont réussi l'examen final de français, avec un score moyen de 75,6 points.

Les écoles offrant un enseignement approfondi du français coopèrent avec des écoles de pays francophones. De nombreuses écoles célèbrent chaque année la fête de la Francophonie. Les écoles enseignant le français de façon approfondie proposent aussi, en général, un enseignement du français pour les parents d'élèves.

La liberté de choix dans l'apprentissage des langues a augmenté la part de l'anglais ; c'est la raison pour laquelle, malgré l'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne, nous manquons de personnes maîtrisant les autres langues majeures de l'Union, au nombre desquelles le **français**.

Le Centre culturel français et l'ambassade de France à Tallinn organisent régulièrement des **formations complémentaires** pour les enseignants exerçant dans les écoles d'Estonie. Le partenaire principal de l'ambassade et du Centre culturel a été jusqu'à présent l'Association des professeurs de français. Les représentants de ces trois organismes échangent régulièrement des informations et coordonnent leurs initiatives et leurs actions. En plus des cours de formation complémentaire, l'ambassade de France soutient l'édition de manuels pour l'apprentissage du français et l'envoi de professeurs en stage en France.

**Manuels d'enseignement du français.** Outre les manuels préparés dans les États de la Francophonie, on utilise dans les écoles estoniennes des manuels conçus par des auteurs estoniens, par exemple les ouvrages de Lauri Leesi, *Le français – mon amour* (Tallinn, Valgus, 2001), *Le français – ma joie* (Tallinn, Valgus, 2001) ou de Katrin Meinart, *Mallette-Malicette. Prantsuse keele tööraamat I kooliastmele* (« Manuel de français pour les élèves de première année » ; Tallinn, Koolibri, 2003), etc.

**Examens.** À l'automne 2009 ont été entamés des travaux visant au rapprochement de l'examen national de français et du DELF-junior (Diplôme d'études en langue française, développé et géré par le Centre international d'études pédagogiques, CIEP).

#### **4.3. Les langues étrangères dans l'enseignement non formel et dans les cours pour les fonctionnaires**

Un enseignement non formel des langues est proposé à la population par l'intermédiaire de programmes de service public. Il convient de noter le travail accompli par le Centre culturel français. Il est possible d'apprendre les langues étrangères hors du système scolaire. Selon les chiffres de la Base de données de l'éducation, au 1<sup>er</sup> février 2009, 44 établissements non scolaires dispensaient des cours de langues étrangères. Dans les grandes villes, on trouve également des cours de langues pour adultes. **En 2008/09, 293 personnes ont suivi des cours de langue et de culture françaises en dehors du système scolaire** (Base de données de l'éducation).

Le français est une des langues de travail des institutions de l'Union européenne, et l'Estonie prête une grande attention au perfectionnement en français de ses fonctionnaires. L'OIF et les États de la Francophonie ont apporté une aide décisive dans ce domaine. En 1998, l'ambassade de France et le Centre de coopération culturelle et linguistique français ont lancé un programme d'enseignement du français aux fonctionnaires. Ce programme s'est développé en 1999 sous la forme d'un contrat signé par l'Organisation internationale de la Francophonie, la France, la Communauté française de Belgique et le Grand-duché de Luxembourg, grâce auquel plus de 4.000 fonctionnaires estoniens, à la date de 2009, ont pu apprendre la langue et la culture françaises. Le programme, constitué d'un enseignement fondamental, de cours intensifs et de cours individuels, était accessible à tous les fonctionnaires. Le but de cet enseignement était d'amener la majorité des participants à un niveau leur permettant de mener une conversation officielle en français et d'utiliser le français comme langue de travail dans un sens plus large. De plus, la collaboration avec

l'Organisation internationale de la Francophonie a permis de proposer une formation linguistique pratique en France ou en Belgique à un nombre de hauts-fonctionnaires pouvant atteindre cinq par an. En 2010, le programme financé jusqu'alors par l'OIF sera financé par la France, les préparatifs à la signature du contrat sont en cours.

#### 4.4. Enseignement des langues étrangères dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles supérieures appliquées

Dans l'enseignement supérieur, 46,6% des étudiants en licence ou en formation diplômante apprennent l'anglais comme matière générale, 18,2% le russe, 12,5% l'estonien seconde langue ou langue étrangère, 11,2% l'allemand et 3,7% le français (données pour l'année 2006). Les langues étrangères sont proposées dans l'enseignement supérieur comme matière de spécialité pour les philologues spécialisés dans les langues étrangères, et comme matière générale ou de spécialité pour tous les autres étudiants.

**Tableau 2. Étudiants de spécialité philologie française en 2008/09, données au 10.11.2008**

Nom de l'établissement	Cycle	Dénomination du programme	Étudiants
Université de Tallinn	licence	philologie française (option)	2
		langues et cultures romanes	103
	master	didactique du français	11
		romanistique	9
Université de Tartu	licence	romanistique	123
	doctorat	philologie germanique et romane	39
	master	philologie germanique et romane	12
		didactique du français	3
		romanistique	14
<b>TOTAL</b>			<b>316</b>

Remarques :

À l'université de Tallinn, l'enseignement de langues et cultures romanes ou de romanistique comprend la langue et la culture françaises ou la langue et la culture italiennes.

À l'université de Tartu, l'enseignement de romanistique comprend la langue et la littérature françaises ou la langue et la littérature espagnoles.

*Cf. aussi Annexe 1, Statistiques sur la mobilité étudiante*

#### 4.5. Coopération éducative avec les États de la Francophonie

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur, l'État s'est engagé à créer de nouvelles possibilités de soutien à la mobilité des étudiants et des enseignants, et plusieurs programmes de bourses d'État ont été créés à cet effet. Avec la validation de la stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur, en janvier 2007, des actions nouvelles ont été entreprises, en même temps que d'autres déjà en place ont été amplifiées.

L'Estonie a signé des contrats de coopération, des conventions ou des programmes dans le domaine de l'éducation, de la recherche ou du travail des jeunes avec 44 États, dont les membres suivants de l'OIF : Belgique (Région flamande et Région wallonne), Bulgarie, Canada, Chypre, Égypte, France, Grèce, Moldavie, Roumanie. Parmi les membres observateurs de l'OIF, on trouve les États suivants : Croatie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Serbie, Slovénie, Ukraine.

La majorité des contrats bilatéraux sont des accords-cadres généraux faisant état de la volonté mutuelle des contractants de coopérer.

Les termes de ces accords-cadres généraux sont la plupart du temps les suivants :

- favoriser et soutenir les contacts directs et la coopération entre les établissements et les organismes d'enseignement et de recherche des deux États ;
- soutenir les échanges d'experts éducatifs, de lecteurs, de stagiaires et d'étudiants ;
- encourager et faciliter la participation à des colloques, séminaires et autres événements éducatifs ;
- faciliter les échanges de publications et d'informations à propos des initiatives d'enseignement de toutes sortes ;
- soutenir l'enseignement de la langue et de la culture du cocontractant ;
- échanger des informations et des documents sur les systèmes éducatifs, la correspondance des diplômes et des grades et la reconnaissance des titres.

Avec les accords-cadres généraux sont conclus des programmes de coopération à court terme (en général deux ou trois ans), dans lesquels sont spécifiés les domaines concrets de la coopération et les actions prévues, ainsi que les principes de leur financement. **Parmi les États francophones, l'Estonie a conclu des accords de coopération avec la Belgique, la France et la Grèce.**

Le 14 décembre 2009 a été signé un accord de partenariat entre l'Estonie et le **Canada** sur les échanges de jeunes. L'accord donne aux citoyens estoniens et canadiens âgés de 18 à 35 ans la possibilité d'étudier et de travailler dans l'État partenaire pour une durée d'un an. Ainsi, les jeunes bénéficient de possibilités supplémentaires de compléter leur formation académique ou professionnelle. Les parties s'engagent à simplifier et à faciliter les

procédures administratives appliquées au jeunes citoyens de l'État partenaire qui souhaitent pénétrer sur le territoire de l'autre État et y séjourner afin de se perfectionner après la conclusion de leurs études secondaires, d'obtenir une expérience professionnelle ou pratique et d'apprendre à mieux connaître la langue, la culture et la civilisation de l'État partenaire. L'accord incite les jeunes citoyens à voyager et à mieux connaître l'État partenaire.

Dans le cadre du **Protocole de la 2<sup>e</sup> session de la commission permanente pour l'application de la convention de coopération entre le gouvernement de la République d'Estonie d'une part, et la Communauté française de Belgique et la Région wallonne d'autre part**, sont prévus la réalisation de projets scientifiques (interuniversitaires), des échanges d'étudiants et de chercheurs, ainsi que des bourses permettant de participer à des cours d'été de langue et de culture. Pour les projets de recherche communs, les partenaires sont du côté estonien l'Université estonienne des sciences de la vie (développement de techniques écologiques pour la culture d'arbres et de plantes alimentaires, défense des ressources génétiques, développement des échanges et du travail en réseau avec les clusters et les centres d'excellence estoniens, politique de l'eau) et l'École baltique du film et des média, à l'université de Tallinn.

La **Communauté française de Belgique** met à la disposition du partenaire estonien un **lecteur de français**, qui enseigne à l'université de Tartu. Le lecteur prend également part à l'enseignement du français aux fonctionnaires estoniens, conformément au mémorandum signé le 10.08.2006.

Dans le cadre du **programme franco-estonien d'échange d'étudiants**, la partie française octroie des bourses à des étudiants estoniens en master ou en doctorat pour effectuer une partie de leur formation en France. La partie estonienne octroie des bourses à des étudiants français pour effectuer une partie de leurs études en Estonie et pour prendre part à des cours d'été sur la langue et la culture estoniennes.

Le **programme de coopération éducative et culturelle entre le gouvernement de la République d'Estonie et le gouvernement de la République de Grèce** prévoit l'octroi de bourses pour des formations diplômantes ou des travaux de recherche, des cours d'été de langue et de culture, des échanges de traducteurs, et rend possible l'acquisition de nouvelles pratiques dans le domaine du patrimoine culturel.

**Tableau 3. Nombre d'étudiants étrangers étudiant en Estonie sur la base des programmes de coopération en 2006/07, 2007/08 et 2008/09**

État partenaire	2006/2007	2007/2008	2008/2009
France	1		1
Belgique		1	1
Grèce	3		3

#### **4.6. Mobilité étudiante et échanges avec les États de la Francophonie**

Dans la définition de la politique de l'enseignement supérieur, les développements internationaux acquièrent de plus en plus d'importance, en particulier le processus de Bologne, qui devrait radicalement simplifier la mobilité étudiante et la reconnaissance des études effectuées dans un autre pays. L'objectif de la stratégie estonienne pour l'enseignement supérieur est de rehausser le niveau de l'enseignement supérieur en Estonie et sa fiabilité internationale ; il est prévu d'atteindre cet objectif grâce à la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, à l'invitation d'enseignants étrangers et au développement de programmes communs. C'est pour atteindre cet objectif qu'a été conçue la **stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur estonien pour les années 2006-2015**. La stratégie d'internationalisation traite de la création d'un centre d'assistance juridique, de l'internationalisation de l'enseignement et du développement d'un système de soutien à l'internationalisation. En plus des instruments énumérés plus haut, l'Estonie utilise d'autres moyens mis au point en Europe pour favoriser la mobilité, comme le **format de CV européen**, **Europass**, et le **portfolio des langues**.

#### **4.7. Coopération de recherche avec les États de la Francophonie**

##### **Programme franco-estonien de coopération scientifique et technologique « G. F. PARROT »**

Signé le 2 juillet 2002 à Tallinn. Le nom de ce programme lui a été donné en l'honneur du scientifique estonien d'origine française Georges Frédéric Parrot, qui fut l'un des fondateurs de l'université de Tartu et son premier recteur. L'objectif de ce programme est de développer la coopération scientifique et technologique entre les deux pays dans toutes les disciplines, fondamentales ou appliquées. Le programme prend en charge la mobilité des chercheurs entre les deux pays. Le programme fait l'objet d'un appel à propositions bisannuel. L'appel à propositions lancé pour les années 2009-2010 a permis de sélectionner sept projets de recherche dans les domaines suivants : sciences exactes et technique, environnement et écologie, santé. La contribution totale de l'Estonie sur les deux années s'élève à 300.000 couronnes.

L'**Académie des sciences d'Estonie** a noué un partenariat, parmi les pays de la Francophonie, avec l'Académie des sciences de Bulgarie.

**Tableau 4. Échange d’enseignants universitaires et de chercheurs par le biais de l’Académie des sciences en 2008**

Organisme partenaire	Nombre de jours par an	Chercheurs invités		Chercheurs estoniens	
		Nombre de réceptions	Nombre de jours	Nombre de départs	Nombre de jours
Académie des sciences de Bulgarie	90			4	37

Source : Académie des sciences, service des relations extérieures

### **Coopération entre les universités estoniennes et les États de la Francophonie**

La coopération internationale est une condition indispensable à la qualité durable de l’enseignement et de la recherche dans les universités estoniennes. Les liens internationaux aident à accroître la mobilité des enseignants et des étudiants et à maintenir la qualité académique.

*Cf. Annexe 2.*

### **5. Poursuite des objectifs de la Francophonie dans le domaine de la culture**

La coopération culturelle avec les pays de la Francophonie situés en Europe est très active ; avec les pays plus éloignés, les liens culturels sont plus rares pour des raisons géographiques. La popularité actuelle de la langue et de la culture françaises en Estonie est certainement redevable au premier Président de la République de la période qui a suivi le rétablissement de l’indépendance, Lennart Meri, lui-même francophone, ayant passé une partie de son enfance et commencé son éducation à Paris, et qui avait gradé des liens avec la France et les Français.

Le développement de la coopération et des liens culturels a aussi été favorisé, à des époques et pour des raisons variées, par les Estoniens émigrés qui vivaient et étaient actifs dans des pays francophones. La diaspora estonienne s’est accrue ces derniers temps dans les pays comme la Belgique, la France ou le Luxembourg, et cela a renforcé l’intérêt pour l’apprentissage du français et la connaissance de la culture française (cf. chapitre sur les relations bilatérales). L’État estonien soutient les initiatives des sociétés et associations culturelles de ses compatriotes.

## 5.1. Promotion de la diversité culturelle

La diversité culturelle est l'une des priorités de la politique culturelle estonienne. Par là, nous entendons aussi bien la diversité des relations culturelles avec les États d'Europe ou d'autres parties du monde que la promotion de manifestations culturelles diverses en Estonie. L'Estonie a participé activement à la mise en place du plus récent des instruments internationaux favorisant la diversité culturelle, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée par l'UNESCO à Paris en 2005. À l'heure actuelle, l'Estonie est un des rares États signataires de la convention à avoir versé une contribution au fonds international pour la diversité créé par la convention. Lors de l'élaboration des guides d'application de la convention, la France et le groupe de la Francophonie ont joué un rôle moteur et pionnier pour les autres pays. Les positions de l'Estonie sur la défense et le développement de la diversité des expressions culturelles ont jusqu'à présent épousé parfaitement les vues des États de la francophonie.

## 5.2. Contrats de coopération

En 1993, l'Estonie et **la France** ont signé un traité d'entente, d'amitié et de coopération (entré en vigueur en 1995), reconductible automatiquement tous les dix ans. Depuis 1992, un Centre culturel français est actif à Tallinn, doté en outre d'une fonction de centre d'information, qui collabore étroitement avec les partenaires estoniens, institutions culturelles et festivals, pour l'élaboration de manifestations présentant la culture française d'aujourd'hui. Depuis la fondation du Centre culturel, ses objectifs et ses domaines d'action se sont diversifiés. L'enseignement du français y occupe bien entendu une place essentielle.

Il existe également un centre d'information fournissant des renseignements sur la France d'aujourd'hui grâce à des revues et autres publications d'actualité, des DVD, des cassettes audio et vidéo, de même que sur des supports électroniques et via Internet, ainsi que des renseignements sur l'enseignement supérieur et les possibilités d'apprentissage du français en France.

En 2007 a été créé, conjointement par les ministères estoniens de la Culture et des Affaires étrangères, un poste d'attaché culturel auprès de l'ambassade d'Estonie à Paris. L'attaché culturel contribue à faire connaître la culture estonienne en France et à intensifier les liens culturels bilatéraux. De 2001 à 2008, une filiale de l'Institut estonien a également été active à Paris.

Au niveau local, il existe en France de nombreuses sociétés amicales, à l'aide desquelles sont régulièrement organisées des manifestations faisant connaître l'Estonie. Les villes jumelées à des villes estoniennes sont des partenaires précieux – Chambray-lès-Tours, jumelée à Võru, et Quincy-sous-Sénart, jumelée à Saue –, de même que les consuls honoraires d'Estonie à Lille, Lyon, Nancy, Toulouse et Bordeaux.

En 2001 a été conclu un contrat de coopération entre le gouvernement de la République d'Estonie, d'une part, **la Communauté française de Belgique** et **la Région wallonne** d'autre part, reconduit automatiquement tous les cinq ans et que complète tous les trois ans une mise à jour sous la forme d'un protocole de coopération. Le protocole de coopération actuellement en vigueur couvre la période 2008-2010. Grâce à ce contrat de coopération, de nombreuses initiatives ont lieu sur la base de la réciprocité. En plus des événements organisés par l'ambassade ou avec son aide, beaucoup d'initiatives créent des liens directs entre musées, théâtres, galeries, salles de concerts, musiciens.

Un contrat de coopération dans le domaine de l'audiovisuel, automatiquement reconduit tous les cinq ans, a été signé avec **le Canada** en 2002.

Parmi les autres États utilisant activement le français, nous avons signé des contrats de relations culturels avec **la Tunisie** – contrat sans limite de date de coopération culturelle, éducative, scientifique et sportive, signé en 2005 – et avec **le Liban** – contrat de coopération culturelle intergouvernementale, signé en 2009.

### 5.3. Littérature

Historiquement, l'Estonie a fait preuve d'un intérêt constant pour la littérature française, dont une part notable est traduite en estonien. L'influence de cette littérature sur la littérature estonienne, en particulier au début du XX<sup>e</sup> siècle et dans les années 60, a été essentielle.

La traduction littéraire du français vers l'estonien a commencé pendant le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est remarquable que si l'on compare, par exemple, à la littérature anglaise, le choix des œuvres traduites ait été beaucoup plus exigeant sur la qualité dans le cas du français, et cela jusqu'à aujourd'hui : la part de la littérature de distraction reste faible, tandis que celle de la « grande » littérature est importante. Dès les débuts de cette entreprise de traduction, le public estonien a pu se familiariser avec les textes de Molière, Chateaubriand, Hugo, Maupassant et Zola.

Un bond quantitatif et qualitatif dans la traduction de la littérature française s'est fait sentir lors de l'accession à l'indépendance. Pendant l'entre-deux-guerres, il a paru une douzaine de textes chaque année (Voltaire, Balzac, Stendhal, Mérimée, Flaubert). Autre phénomène essentiel : les hommes de lettres et éditeurs estoniens se sont alors mis à suivre la production française contemporaine.

Après la seconde guerre mondiale, l'incorporation forcée de l'Estonie dans l'Union soviétique et la mise en place d'une censure rigoureuse ont créé une situation toute différente. Le lien avec la littérature vivante s'est rompu. Dans ces conditions, traducteurs et éditeurs se sont tournés vers les classiques. L'une des principales réalisations de l'après-guerre a été un choix de romans de Balzac en 15 volumes, tiré à 20.000 exemplaires.

À la fin des années 50 et au début des années 60, le contrôle politique total qui s'exerçait sur les publications a cependant commencé à se relâcher. Les traducteurs et les éditeurs n'ont pas laissé passer l'occasion et ont renoué leurs contacts avec la littérature française moderne. Beaucoup des auteurs français traduits à cette époque le furent à cette occasion pour la première fois dans une des langues de l'Union soviétique. Ce fut l'occasion de traduire des auteurs qu'il aurait été impensable de publier auparavant, comme Proust ou Gide.

L'étape suivante dans la traduction estonienne de littérature française a eu lieu après que l'Estonie a recouvré son indépendance, en 1991. Le monopole d'État sur les publications a disparu, et de nombreuses petites maisons d'édition ont fait leur apparition. La traduction de la littérature française, comme de celle de tous les pays occidentaux, a connu un nouvel essor, avec un nombre d'œuvres en constante augmentation, tandis que les chiffres des tirages diminuaient. Le paysage est devenu extrêmement varié, avec des dizaines de parutions chaque année. Plusieurs maisons d'édition ont entrepris de porter une attention particulière aux ouvrages d'histoire, de philosophie et de sociologie, ce qui a été rendu possible dans une large mesure grâce au soutien financier accordé par la France et d'autres pays francophones.

Grâce à des anthologies et à des recueils de qualité, le lecteur estonien peut prendre connaissance de la littérature française la plus ancienne (*La Chanson de Roland*, chants des troubadours, fabliaux, Rabelais, Villon). Dans la littérature du XVII<sup>e</sup> siècle, presque toutes les œuvres importantes de Molière sont disponibles. À l'époque des lumières, Voltaire est assez abondamment traduit, sans oublier Montesquieu. C'est à la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle que le lecteur estonien a le plus facilement accès, et en particulier à Balzac. On peut dire que l'essentiel de la production de cette période est traduit en estonien. Il existe également des traductions estoniennes d'une bonne partie de la poésie du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'écho de la littérature française du XX<sup>e</sup> siècle en Estonie diffère bien entendu de ce qui précède dans la mesure où le choix s'est formé à travers un contact direct, bien que non constant, avec la littérature vivante. C'est un phénomène qui a également affecté la littérature d'expression originale estonienne, la vie culturelle et même la politique culturelle. Des contacts directs ont été noués au début du siècle par les auteurs actifs au sein du groupe « Jeune-Estonie », et les générations suivantes ont poursuivi ce mouvement, malgré les difficultés.

Grâce à l'aide et au soutien actifs du Centre culturel français, les éditeurs estoniens ont reçu chaque année un soutien financier pour traduire des textes littéraires. Le ministère français des Affaires étrangères a conçu un Programme d'aide à la publication, qui porte en Estonie le nom de Johannes Aavik. Dans le cadre de ce programme, le Centre culturel français a pu aider à traduire en estonien de nombreuses œuvres écrites en français. Ces dernières années, on s'est efforcé d'aider avant tout la publication de littérature contemporaine et d'ouvrages de sciences humaines et sociales. Depuis 1996, chaque année, la possibilité est offerte à deux traducteurs d'aller se perfectionner en France pendant trois mois.

La littérature et la poésie estoniennes parviennent au lecteur français grâce au travail que quelques traducteurs remarquables, comme Antoine Chalvin, Jean-Luc Moreau ou Jean Pascal Ollivry effectuent depuis des années. En 2004 est parue l'épopée nationale *Kalevipoeg*, dans la traduction d'Antoine Chalvin. Les éditions Gaïa font paraître l'un des grands classiques de la littérature estonienne, la saga romanesque en cinq volumes *Vérité et justice* d'A. H. Tammsaare. Les traductions de littérature estonienne ont été distinguées par des prix prestigieux, comme le « Prix du meilleur livre étranger » en 1989 pour *Le Fou du tzar* de Jaan Kross ou le « Prix Max Jacob » pour *Désir de poussière*, recueil de poèmes de Jaan Kaplinski, en 2003. Ont été traduites en français, entre autres, des œuvres de Tõnu Õnepalu, Jaan Kross, Jaan Kaplinski, Viivi Luik, Arvo Valton et Karl Ristikivi.

La traduction en langues étrangères et la publication hors d'Estonie d'œuvres de la littérature estonienne est soutenue par le programme Traducta de la Fondation estonienne pour la culture. Les bourses peuvent couvrir aussi bien les frais de traduction que des frais de voyage et de séjour en Estonie.

Grâce à une coopération avec la Bibliothèque nationale d'Estonie, la Bibliothèque nordique, à Paris, complète son fonds estonien année après année. Cette bibliothèque possède 200.000 ouvrages en rapport avec les pays nordiques, dont l'Estonie. Elle accueille, à l'instar d'autres lieux à Paris et en France, des événements visant à faire connaître la littérature estonienne.

Il a existé à une époque une salle française (ouverte en 1996) à la Bibliothèque nationale d'Estonie ; la salle suisse, ouverte en 1997, est encore aujourd'hui en activité.

Les dramaturges français, tant classiques que contemporains, sont abondamment joués sur les scènes des théâtres estoniens.

Grâce au travail de l'Association franco-estonienne de lexicographie, soutenu par des fonds publics en provenance d'Estonie, de France et de Belgique, un *Grand dictionnaire estonien-français* est en cours de réalisation. Il s'agit d'un projet ambitieux et de très longue haleine, disponible sur Internet dans son état actuel d'avancement, en attendant une publication ultérieure sur papier.

#### 5.4. Collaboration artistique et muséographique

Historiquement, les liens les plus étroits ont été tissés avec la **France**, mais la **Communauté française de Belgique** joue aujourd'hui un rôle de plus en plus important. La France, et en particulier Paris, foyer de beauté, de culture et d'événements artistiques, ont influencé de façon notable la vie culturelle estonienne. Pendant la première période d'indépendance, les traditions et influences artistiques françaises sont parvenues jusqu'en Estonie par le biais de la création de nos artistes, qui partaient se perfectionner à Paris et en France comme boursiers.

Au début du **XX<sup>e</sup>** siècle, et surtout pendant la période de l'entre-deux-guerres, l'art français a été la force la plus influente sur la culture artistique estonienne. La conviction, apparue dans les années 30, de la nécessité absolue de s'ouvrir l'esprit aux expériences culturelles européennes, la synthèse entre les formes artistiques proprement estoniennes et les recherches internationales, ainsi que le conservatisme culturel propre à l'art français de cette époque ont favorisé ce tropisme français de l'art estonien, du milieu des années 20 à la fin des années 30.

En 1929 a eu lieu la première exposition d'art estonien à Paris. L'idée en revenait à la communauté estonienne de Paris, qui bénéficia à cette occasion de l'aide de l'Association française d'expansion et d'échange artistique. On peut distinguer dans l'histoire de l'art estonien des recherches créatives correspondant à celles qui ont marqué l'art français (nouveau réalisme, nouvel expressionnisme, impressionnisme tardif et fauvisme). Parmi les artistes ayant vécu longtemps à Paris, il faut citer Juhan Muks, Jaan Grünberg, Karl Pärsimägi, Aleksander Vardi, Karin Luts, etc. Lors de l'exposition universelle de 1937 à Paris, l'Estonie a exposé ses réalisations artistiques dans un pavillon commun avec la Lettonie et la Lituanie.

Celui qui a entretenu les liens les plus étroits et les plus durables avec l'espace culturel français est Eduard Wiiralt, le plus célèbre des artistes estoniens, arrivé pour la première fois à Paris en 1925 et qui y vécut plus tard, avec de courtes interruptions, jusqu'à sa mort en 1953. Wiiralt est le seul Estonien enterré au cimetière du Père-Lachaise.

Après la seconde guerre mondiale, les artistes estoniens ont été exposés à Paris essentiellement dans le cadre d'expositions d'art soviétique. Les liens directs se sont resserrés après la restauration de l'indépendance, en particulier depuis les années 2000.

Plusieurs artistes estoniens se sont installés à Paris ou y ont fait leurs études (Maire Männik, qui a étudié à l'Académie de la Grande-Chaumière et à l'École des Beaux-arts, Rein Tammik, Urmo Raus, Kaia Kiik). Tant grâce à l'aide de l'attaché culturel à Paris que par des contacts directs, de nombreuses galeries et des festivals (à Paris, Rennes, Lille, Nice, Lyon, Reims, etc.) ont organisé des expositions de photographies et d'art contemporain ou du début du **XX<sup>e</sup>** siècle. En 2008 a été organisée au Château de Tours l'exposition « Plaisirs de l'imagination », la plus grande exposition jamais consacrée à l'art contemporain estonien, fruit de la collaboration du Musée estonien des Beaux-arts Kumu et du service des expositions de la ville de Tours.

Les designers estoniens participent régulièrement à des salons, et de nombreux étudiants en art et arts décoratifs – textile, verre, design – ont étudié en France (École nationale supérieure des Beaux-arts, École régionale supérieure d'Expression plastique, etc.) ou ont approfondi leur formation à l'occasion de résidences (Cité internationale des Arts, etc.) Plusieurs artistes ont obtenu des prix en France pour leurs œuvres.

Ces derniers temps ont eu lieu en Estonie d'importantes expositions d'art ou d'architecture, à l'occasion desquelles ont eu lieu des rencontres d'artistes, de critiques ou de conservateurs. La ville de Tallinn et la Fête des Lumières de Lyon sont liées par une collaboration de plusieurs années déjà. Dans le domaine de l'architecture, la collaboration la plus étroite avec les Français a lieu dans le cadre de l'organisation du concours Europan, qui s'adresse aux jeunes architectes de toute l'Europe.

Il existe une collaboration régulière entre les musées d'Estonie et de Wallonie. Des expositions ont été réalisées en coopération avec les musées de Namur et de Mons, ainsi qu'en d'autres lieux de Belgique – Bruxelles, Liège, château de Seneffe, etc.

## **5.5. Musique**

Des interprètes et des ensembles français se produisent si fréquemment en Estonie qu'il est impossible d'en établir la liste. On peut en dire autant des musiciens estoniens se produisant en France.

Les musiciens estoniens sont appréciés en France, et les exécutions d'œuvres musicales estoniennes (principalement Pärt, Tüür, Tulve, Kõrvits, Krigul, etc.) ont trouvé leur place au sein du répertoire de nombreux ensembles. Plusieurs compositeurs estoniens ont participé avec succès au concours international Rostrum, qui a lieu à Paris. En 2004, la pièce *Sula* de la compositrice estonienne Helena Tulve a été élue meilleure œuvre présentée.

Plusieurs musiciens estoniens remarquables ont fait leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur français. Depuis 1992, le chef de chœur estonien Jaan-Eik Tulve dirige régulièrement le Chœur grégorien de Paris. Les représentants de la dynastie Järvi ont dirigé les plus prestigieux orchestres parisiens, Vello Pähn a dirigé à l'Opéra de Paris pendant plus de vingt ans. Depuis la saison 2006/07, Olari Elts est conseiller artistique de l'Orchestre de Bretagne. À partir de l'automne 2010, Paavo Järvi sera chef principal de l'Orchestre de Paris. Les musiciens professionnels, chœurs et autres ensembles estoniens se sont produits tant à l'invitation de l'ambassade qu'à celle d'autres organisations musicales. De nombreux styles sont représentés : jazz, musique ancienne, musique contemporaine, pop. Des ensembles prestigieux comme Vox Clamantis, le Chœur philharmonique de chambre d'Estonie ou Hortus Musicus, ainsi que divers musiciens de jazz, sont invités régulièrement en France.

Les musiciens français et ceux venant d'autres pays francophones sont fréquemment invités par le festival annuel Jazzkaar, ou pour les festivals et les récitals organisés par Eesti Kontsert et ses partenaires. Par exemple, en mai 2003, l'Orchestre national de France s'est produit dans la salle de concert Estonia sous la direction de Kurt Mazur.

Les ensembles, interprètes, artistes de jazz et de pop-rock, producteurs de disques, organisateurs de festivals et de concerts, éditeurs de musique, sociétés d'auteurs et autres organismes musicaux ont participé au salon musical international MIDEM, organisé chaque année à Cannes. Les interprètes estoniens sont également invités en Belgique de manière fréquente.

## **5.6. Coopération dans le domaine cinématographique**

Le cinéma estonien est présent chaque année dans des festivals à Rouen, Clermont-Ferrand, Cannes et Paris. On peut en dire autant de la présence du cinéma français lors du plus important festival de toute l'Europe du Nord, le Festival des Nuits noires, qui a lieu chaque année à Tallinn. La Fondation estonienne pour le cinéma et l'École baltique du Cinéma et des médias sont régulièrement présents au Festival et au marché du cinéma. Le Centre culturel français organise fréquemment des semaines du cinéma français. Dans diverses villes de France, des événements multidisciplinaires ont permis au public de découvrir les meilleurs films de fiction, dessins animés ou documentaires estoniens.

La présentation du cinéma estonien dans diverses villes du **Canada** (dont Montréal) est devenue une tradition. Il est possible de voir des films estoniens chaque année dans les festivals présentant le cinéma des Pays baltes ou de l'Union européenne. Des projections spéciales, ou des journées du cinéma, ont permis de présenter divers films de fiction, dessins animés et documentaires.

## **5.7. Associations estoniennes consacrées à la langue et à la culture françaises**

Les relations entre l'Estonie et la France ont régulièrement été entretenues par des sociétés culturelles réunissant des figures prestigieuses de la vie publique. La création de telles sociétés a été abondante au début des années 1920, alors que la jeune République d'Estonie tentait de rattraper le retard que lui avait imposé la puissance étrangère en la maintenant sous le boisseau. Ce processus donna lieu à un soutien vigoureux de la France et à un intérêt très actif du public estonien pour ce pays. Les sociétés en question organisaient des événements destinés à présenter la culture française, le prêt de livres et des cours de français. Des Français y tenaient une place importante. Toutes ces sociétés ont été liquidées en 1940, dès le début de l'occupation soviétique.

Après le rétablissement de l'indépendance, certaines ont été restaurées, et de nouvelles associations ont été créées.

### **Alliance Française**

Cette organisation internationale, dont l'objet est de faire connaître et de propager la langue et la culture françaises, a une filiale en Estonie. La section de Tallinn de l'Alliance française a été créée en 1929. Dans les années 1930, elle a reçu la visite de nombreux écrivains, scientifiques et artistes français. Son activité fut interrompue par le pouvoir soviétique en 1940, et elle resta en sommeil jusqu'en 1989. L'idée de la réactiver revient à Lennart Meri, qui allait devenir par la suite Président de la République d'Estonie.

L'objectif de l'association est de réunir tous ceux qui sont intéressés par la diffusion de la langue et de la culture françaises et qui souhaitent, dans la mesure du possible, équilibrer la pression qu'exerce la culture anglo-saxonne. Elle compte actuellement environ 40 membres actifs. L'association se réunit environ une fois par mois, et présente au cours de ses réunions des orateurs francophones et des invités qui viennent parler de questions d'actualité (hommes d'affaires, diplomates, acteurs culturels, Français travaillant en Estonie). La filiale estonienne de l'Alliance française n'organise pas actuellement de cours de français, étant donné que le Centre culturel français prend cette activité en charge.

### **L'Association des jeunes francophiles estoniens**

L'Association des jeunes francophiles estoniens a été fondée à Tartu en 2006, pour prendre la suite de l'Association François Villon, qui avait vu le jour en 1994. L'Association est domiciliée à l'université de Tartu. Il s'agit d'une association de bénévoles dont l'objectif est avant tout de soutenir ou d'organiser des événements liés à la langue et à la culture française, et de rechercher des possibilités d'étudier en France ou dans des pays francophones.

En 2008, l'association a organisé des événements autour de la culture et des traditions françaises (soirées cinéma, café des langues), des formations (séminaire de deux jours consacré au chant et à la danse, sous le titre « Rencontres culturelles franco-estoniennes ») et un concours de films de court-métrage, « Image par image ».

## **L'Association des professeurs de français**

L'Association des professeurs de français d'Estonie a été fondée en 1992, et de nouveau en 1996. Il s'agit d'une association professionnelle à but non lucratif, réunissant et représentant les professeurs de français d'Estonie. Ses objectifs premiers sont de soutenir l'enseignement du français et des cultures francophones et de diffuser de l'information à ce propos, mais aussi de favoriser la poursuite de la formation des jeunes professeurs. L'association organise entre autres des cours de perfectionnement, des voyages d'étude, des conférences, des rencontres, des colloques, des concours, et elle conçoit des manuels. La langue française est présentée aux élèves des petites classes à l'occasion de concours lors de la fête de la Francophonie. L'association organise aussi des camps d'été.

L'association reçoit un soutien régulier de la part de la France, ainsi qu'en provenance du ministère estonien de l'Enseignement et de la recherche.

## **L'Association franco-estonienne de lexicographie**

L'association a été fondée le 26 avril 2004. Elle compte une vingtaine de membres et a trois objectifs principaux :

1. Concevoir et diffuser des documents lexicographiques (dictionnaires, dictionnaires explicatifs, bases de données) en estonien et en français ;
2. Organiser des événements à caractère lexicographique (colloques, rencontres, séminaires) ;
3. Soutenir des travaux lexicographiques, au premier rang desquels s'est situé ces dernières années la réalisation du *Grand dictionnaire estonien-français*.

Ce dictionnaire souhaite répondre à tous les besoins des Estoniens qui ont à écrire des textes en français, comme à ceux des Français qui doivent comprendre des textes écrits en estonien. Le dictionnaire cherche avant tout à être un instrument de travail fiable pour les traducteurs, les élèves et les étudiants estoniens apprenant le français et les étudiants français qui apprennent l'estonien. Le dictionnaire contiendra le vocabulaire général courant ou plus rare, ainsi que la terminologie de nombreuses spécialités, en particulier dans les domaines où la nécessité s'en fait le plus sentir depuis l'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne.

L'association a reçu dans son travail le soutien des ministères estoniens de l'Éducation et de la recherche et de la Culture, de l'ambassade de France et du Centre culturel français, de la Communauté française de Belgique et de l'OIF.

## **L'Institut scientifique français**

Cet institut a été fondé en 1922 à Tartu ; son fonctionnement a été interrompu par l'occupation soviétique et il a repris son activité en 1991. Il s'agit d'une association à but non lucratif qui bénéficie principalement, pour son fonctionnement, du soutien de l'ambassade de France. L'Institut scientifique français est regroupé avec le département de langue et littérature françaises de l'université de Tartu, l'Association des jeunes francophiles estoniens et la section française du Centre de langues de l'université de Tartu au sein du Centre interdisciplinaire Robert Schuman de l'université de Tartu. L'institut réunit des amis de la langue et de la culture françaises, il organise des cours de français, des écoles d'été et participe activement à l'organisation de colloques scientifiques.

Les objectifs de l'Institut scientifique français sont les suivants :

1. Favoriser l'étude de la langue et de la culture françaises (cours, stages pratiques) ;
2. Diffuser les cultures française et francophones en Estonie par ses publications ;
3. Soutenir le travail de recherche de ses membres.

Dans le but de créer et de développer les échanges culturels entre la France et l'Estonie aussi bien dans la vie quotidienne qu'à tous les niveaux de l'activité scientifique, l'institut organise des écoles d'été thématiques autour de la langue et de la culture françaises et édite une collection de traductions estoniennes de théâtre français contemporain, « Souffleur ».

## **Les Petits francophones**

Fondée en janvier 2009, l'association des Petits francophones propose aux enfants connaissant le français des activités éducatives et d'éveil sous la forme de jeux, de chants, d'histoires, de dessin, d'activités artistiques et d'une initiation au théâtre, ainsi que des conversations en français.

**L'Association France-Estonie** a été fondée en France en juin 1991, et son but est de faire connaître au public français l'Estonie et sa culture et de susciter le dialogue mutuel entre les deux cultures dans divers domaines. Elle organise des événements culturels, diffuse des informations tant sur son site web que par le canal d'une liste de diffusion électronique.

**L'Association Touraine-Baltique**, active en Touraine, œuvre elle aussi pour faire connaître la culture estonienne.

## **5.8. Diffusion des médias français en Estonie**

Les chaînes de télévisions françaises diffusées en Estonie par différents opérateurs sont les suivantes :

**ARTE** : thèmes culturels et européens ;

**France 2** : émissions généralistes ;

**TV5** : émissions généralistes ;

**MEZZO** : chaîne musicale (classique, jazz) ;

**MCM** : chaîne musicale (pop).

Les émissions de RFI (Radio France Internationale) sont diffusées six heures par jour, du lundi au dimanche, par l'émetteur de Tallinn de la Radio estonienne (ERR). Le programme est diffusé sur 103,5 MHz, fréquence réservée à ERR, qui a passé un contrat avec RFI.

Grâce au niveau avancé d'équipement informatique de la société estonienne et à un bon accès à Internet, l'accessibilité des programmes culturels et d'information en langue française a considérablement augmenté.

## **5.9. Dispositif légal relatif à la liberté de la presse et de l'audiovisuel**

Il existe au sein de l'Union européenne une politique commune de l'audiovisuel clairement définie et dont la base est fournie par la Directive sur les services de médias audiovisuels, applicable à tous les États membres. Outre les valeurs communes de l'Europe et la défense de la diversité culturelle, la politique audiovisuelle commune de l'Union européenne s'appuie sur une base économique, crée un espace commun de services audiovisuels et régule la diffusion des programmes télévisés au-delà des frontières. Le but principal de la politique audiovisuelle européenne est le renforcement de la production télévisuelle et cinématographique européenne, l'application des règles garantissant que la majeure partie du temps d'émission des émetteurs de l'Union européenne soit consacrée à des programmes d'origine européenne. Une autre exigence fondamentale est qu'au moins 10% du temps d'émission soient réservés à des émissions produites par des organismes indépendants de l'émetteur. Sur la base de la reconnaissance de valeurs communes, plusieurs normes sont mises en place pour protéger les enfants des programmes contenant de la pornographie ou de la violence ; sont réaffirmés aussi les principes du respect de la dignité humaine et le principe du droit de réponse ; des règles encadrent enfin la publicité et le parrainage, avant tout pour la défense des intérêts du spectateur. L'Estonie est également, avec d'autres états européens, signataire de la convention européenne du Conseil de l'Europe sur la Télévision sans frontière.

## 6. Annexes

### 6.1. Statistiques sur la mobilité étudiante

Les données ci-dessous concernent tant les étudiants estoniens dans des établissements des pays de la Francophonie que les étudiants originaires de ces pays et présents dans des établissements estoniens d'enseignement supérieur.

**Tableau 5. Étudiants estoniens dans des pays de la Francophonie (nombre d'étudiants ayant la citoyenneté estonienne). Source : OCDE Education at a Glance (2003, 2004, 2005, 2006, 2007)**

État	2003	2004	2005	2006	2007
Belgique	12	18	24	23	15
France	104	107	106	123	122
Suisse	18	23	23	25	21
Canada		29		27	21

Remarque : L'OCDE ne collecte pas de données relatives aux autres pays de la Francophonie.

**Tableau 6. Nombre d'étudiants des pays de la Francophonie étudiant dans des établissements estoniens, par nationalités, année 2009/10.**

Nationalité	Cycle	Nombre d'étudiants au 10.11.2009	Total
Albanie	master (3+2)	1	1
Arménie	licence	1	4
	licence	1	
	enseignement professionnel	2	
Belgique	licence	1	4
	master (3+2)	2	
	doctorat	1	
Bulgarie	doctorat	2	3
	master (3+2)	1	
Égypte	master (3+2)	1	1
Gabon	master (3+2)	1	1
Ghana	master (3+2)	2	2
Canada	master (3+2)	2	2
Grèce	master (3+2)	1	2
	doctorat	1	
Chypre	licence	1	1
Liban	licence	1	1

Moldavie	enseignement professionnel	1	2
	master (3+2)	1	
Nigéria	master (3+2)	2	2
France	master (3+2)	2	8
	doctorat	2	
	licence	3	
	enseignement professionnel	1	
Roumanie	doctorat	1	7
	master (3+2)	2	
	doctorat	4	
Vietnam	master (3+2)	4	4

Source : Base de données de l'éducation, 2009

### Les données présentées ci-dessous concernent la mobilité vers des pays de la Francophonie dans le cadre de programmes de bourses estoniens :

Le programme de bourses Kristjan Jaak est un programme national créé sous l'impulsion du ministère de l'Éducation et de la recherche et de la société Archimedes, dont le but est de soutenir les études d'étudiants de niveau master ou doctorat dans des universités étrangères, ainsi que la mobilité des étudiants de niveau master ou doctorat et des enseignants pour des déplacements liés au travail d'enseignement ou de recherche. Les candidatures sont reçues dans trois catégories :

- études diplômantes à l'étranger (master/doctorat, jusqu'à un an, à partir de 2004/05) ;
- études qualifiantes à l'étranger (master/doctorat, jusqu'à 5 mois auprès d'une université étrangère) ;
- mission (master/doctorat/enseignants, jusqu'à 21 jours à l'étranger)

**Tableau 7. Nombre des boursiers Kristjan Jaak en formation qualifiante suivant les pays d'accueil, années 2006/07, 2007/08, 2008/09.**

Pays d'accueil	2006/2007		2007/2008		2008/2009	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
France	1	2%	1	3%	5	10%
Canada	1	2%			1	2%
Suisse			1	3%	1	2%

Source : Société Archimedes

**Tableau 8. Nombre des boursiers Kristjan Jaak en formation diplômante suivant les pays d'accueil, années 2006/07, 2007/08, 2008/09.**

Pays d'accueil	2006/2007		2007/2008		2008/2009	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
France	1	4%	1	3%	4	12%
Canada	1	4%				
Suisse	1	4%			1	3%
Grèce			1	3%		

Source : Société Archimedes

En 2001, les études doctorales effectuées à l'étranger et entrant dans le cadre de la programmation nationale (commande éducative d'État) ont commencé à bénéficier d'un soutien sur la totalité de leur durée, afin d'aider à former des enseignants en plus grand nombre. Du début de cette action jusqu'à aujourd'hui, 96 étudiants ont fait leurs études à l'étranger en bénéficiant de cette mesure. En 2008/09, 65 étudiants étudiaient dans ce cadre ou étaient en attente de publication et de soutenance. **6 étudiants ont bénéficié de cette mesure pour des études en master d'interprétation avec le français à l'université Sorbonne Nouvelle Paris3.**

**Tableau 9. Nombre d'étudiants en doctorat dans des universités étrangères dans le cadre de la commande d'État, par pays d'accueil, entre 2002/03 et 2008/09**

Pays d'accueil	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	Total
France	2	1		1	2	5	2	13
Canada						1		1%

Source : Société Archimedes

La Stratégie estonienne pour l'Enseignement supérieur et la Stratégie estonienne pour la Recherche, le développement et l'innovation a fixé l'objectif d'atteindre en 2014 le chiffre de 300 soutenances de thèses de doctorat par an, avec 10% de non-résidents. C'est pour atteindre cet objectif qu'a été créé en 2006 un **programme réciproque de bourses pour les doctorants étrangers.**

## **6.2. Coopération entre les universités d'Estonie et les pays de la Francophonie**

### **Partenaires de l'université de Tartu dans les pays de la Francophonie :**

#### Grèce

Université d'Athènes

#### France

Université Pierre-et-Marie-Curie Paris6

Université François-Rabelais de Tours

#### Canada

Université de Toronto

### **Partenaires de l'université de Tallinn dans les pays de la Francophonie :**

#### Belgique

Université libre de Bruxelles (2008)

### **Partenaires de l'Université technique de Tallinn dans les pays de la Francophonie :**

#### Belgique

Vrije Universiteit Brussel

#### France

Université Pierre-et-Marie-Curie Paris6

INSA Lyon (Institut National des Sciences Appliquées de Lyon)

### **Partenaires de l'Académie des Beaux-arts d'Estonie dans les pays de la Francophonie :**

#### Belgique

Hogeschool Antwerpen - Royal Academy of Fine Arts

Hogeschool voor Wetenschap & Kunst

#### Bulgarie

New Bulgarian University Bulgaria

#### Grèce

Technological Education Institution (T.E.I) of Athens

Université de Ionina

#### France

Université de Paris - Saint-Denis

École Supérieure d'Arts Graphiques et d'Architecture Intérieure

École Supérieure des Arts Appliqués Duperré

École de Design Nantes Atlantique  
École des Beaux-arts de Saint-Etienne  
École Boule  
École Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg  
École Supérieure Estienne des Arts et Industries Graphiques

Roumanie

Universitatea Nationala de Arte Bucuresti  
Universitatea de Vest din Timisoara

Suisse

Fachhochschule Zentralschweiz Hochschule fur Gestaltung und Kunst Luzern  
Züricher Hochschule der Künste  
Haute École d'arts appliqués - HEAA

**Partenaires de l'université de l'Académie de Musique et de théâtre d'Estonie dans les pays de la Francophonie :**

Belgique

Koninklijk Conservatorium Brussel  
Koninklijk Vlaams Conservatorium Antwerpen  
Théâtre Universitaire Royal de Liège

France

Conservatoire à Rayonnement Régional (Rennes)  
Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris  
Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon

Roumanie

Universitatea Nationala de Muzica din Bucuresti

Suisse

Conservatoire de Musique de Genève  
Conservatorio della Svizzera italiana (Lugano)

**Partenaires d'EBS dans les pays de la Francophonie :**

Belgique

HEC-École de Gestion de l'Université de Liège

Grèce

National and Kapodistrian University of Athens

France

AUDENCIA Nantes École de Management

BEM BORDEAUX École de Management  
Burgundy School of Business, Dijon (Groupe ESC Dijon Bourgogne)  
ESSCA, Angers  
EUROMED MARSEILLE École de Management  
Grenoble École de Management  
IAE Aix en Provence Graduate School of Management  
IECS Strasbourg - Université Robert Schuman  
IESEG School of Management, Lille  
Reims Management School  
Toulouse Business School

Suisse

Zürcher Hochschule Winterthur, School of Management

---

Rédaction :

Ministère des Affaires étrangères de la République d'Estonie

Avec l'aide de :

Ministère de l'Éducation et de la recherche de la République d'Estonie

Ministère de la Culture de la République d'Estonie

Alliance française, section de Tallinn

Association franco-estonienne de lexicographie

Association des professeurs de français d'Estonie